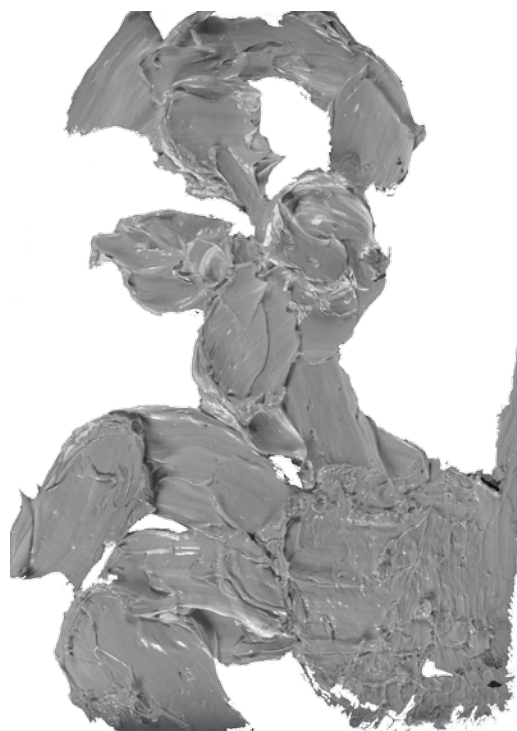


Les dossiers d'Économie et Politique

Faire de la politique à l'entreprise



Faire de la politique dans l'entreprise, pourquoi ? Pour revenir à une vieille tradition communiste ? Parce que la machine à café est un lieu où on peut parler aux citoyens ? Aucune de ces raisons ne justifierait que ce sujet ait été inscrit à l'ordre du jour du congrès du PCF.

Ce qui en fait un enjeu politique majeur, en ce début du XXI^e siècle, c'est que l'entreprise est plus que jamais un enjeu politique et culturel qui structure les politiques économiques, une institution où se jouent des batailles de pouvoir déterminantes et où se structurent les idées politiques et les comportements électoraux. Comme l'écrit la base commune à partir de laquelle les débats préparatoires au congrès ont eu lieu, « l'entreprise est un lieu décisif de la lutte de classes. Lieu de pouvoir sur l'économie, la société et la vie quotidienne, c'est aussi un lieu où le patronat peut imposer ses idées. Un lieu où se forge un vécu d'expériences et des mentalités sur lesquelles peuvent s'imposer les idées dominantes comme se construire une conscience de classe.

C'est si vrai que les gouvernements successifs, dans le sillage du Medef, n'ont cessé de faire de l'entreprise la pièce centrale de leur politique, cherchant ce que Hollande a pu qualifier de « compromis historique » de soumission des salariés et de la société aux objectifs patronaux. Avec Macron, ce chantier prend une bien plus grande ampleur en visant une destruction sans précédent des acquis sociaux, tout en cherchant à intégrer le plus possible le salariat à ses choix politiques à partir de l'entreprise.

Pour libérer la politique de la dictature du marché, il faut une appropriation sociale effective des entreprises et des banques, et de toutes les institutions qui leur sont liées. De même que nous n'entendons pas déléguer la politique et l'intérêt général au sommet de l'État, nous devons refuser de déléguer la gestion des entreprises, avec

la production des richesses, aux capitalistes. La séparation entre l'économie et la politique est au cœur du capitalisme et de ses aliénations. Nous voulons la dépasser. Il est donc vital de relancer réellement, sans se contenter de promesses de congrès, la vie du parti et le combat organisé si indispensables dans les entreprises et autour d'elles. C'est aussi la condition pour faire progresser une conscience de classe et une unité politique du salariat dans sa diversité, sur l'ensemble des enjeux qui le concerne, dans l'entreprise comme dans la cité. »

Après une longue période où la modification du système productif, la diversification du salariat, l'évolution des conditions de vie, les difficultés mêmes rencontrées par le syndicalisme, ont pu paraître justifier un abandon de l'entreprise comme terrain concret de la bataille politique, plusieurs signes indiquent des évolutions nouvelles significatives. La place que les débats du Parti communiste donnent à son organisation dans l'entreprise en est un. Le besoin exprimé dans le mouvement syndical en est un autre, comme le montre la prise de position de Laurent Brun que nous reproduisons dans les pages qui suivent. C'est aussi ce qui ressort du débat entre une dirigeante syndicale, Valérie Lesage, un responsable politique, Igor Zamichiei, et le président des parlementaires communistes à l'Assemblée nationale André Chassaingne, dont nous publions également le compte rendu.

Les batailles politiques dans l'entreprise ne peuvent être gagnées que si elles s'appuient sur des idées solides, sur un réarmement idéologique assez fort pour tenir tête à l'idéologie patronale et aux prétentions hégémoniques des doctrines néolibérales dont Emmanuel Macron se fait un ardent propagateur. Par exemple, c'est une grande force que de s'appuyer sur la cohérence entre objectifs sociaux, mobilisation des moyens financiers et conquête de nouveaux pouvoirs des travailleurs à cet effet. C'est une grande force de pouvoir briser le tabou du coût du capital pour faire percevoir qu'il existe des alternatives aux gestions patronales pilotées par la dictature des marchés financiers. L'article de Claude Laridan montre que des idées d'avant-garde – la lutte pour de nouveaux critères de gestion entrant en conflit avec les critères capitalistes fondés sur le calcul du taux de profit, de la rentabilité du capital – peuvent trouver une traduction concrète, comptable, au service des luttes syndicales et des mobilisations politiques dans les entreprises et dans les territoires¹. La bataille engagée par les communistes d'Albi pour l'avenir de la Verrière ouvrière et du groupe Verallia auquel elle appartient aujourd'hui s'appuie sur ces outils. Cela montre la fécondité d'une conception cohérente du dépassement, progressif mais effectif, du capitalisme, telle que l'exprime la proposition de loi sur la sécurité de l'emploi et de la formation et sa déclinaison dans le projet de proposition de loi d'expérimentation « entreprises et territoires », dont nous publions la dernière version, modifiée à la suite de confrontations avec de multiples acteurs depuis six mois.

1. On pourra aussi se reporter, sur ce sujet, au dossier « Entreprises, le retour des critères de gestion » publié dans notre numéro.

Syndicaliste et communiste

Laurent Brun

En 22 ans d'expérience militante, dans des structures associatives, le syndicalisme étudiant ou salarié, la JC, dans une cellule ou un collectif du PCF, j'ai toujours constaté qu'une volonté ferme pouvait changer la situation même la plus difficile. Et si plusieurs volontés fermes s'associent, elles sont capables de progrès rapides et importants.

Aujourd'hui, le fatalisme triomphe partout, même parmi les salariés. Les luttes sont insuffisantes, ne convergent pas et peinent à être victorieuses. Le mécontentement est généralisé mais les capitalistes sont parvenus à si bien diviser, isoler, et déprimer les citoyens, que ces derniers abandonnent même les espaces d'expression dont ils disposent encore. L'abstention progresse, l'engagement recule, et la frustration liée à cette situation conduit aux populismes.

Comment ne pas faire le parallèle avec le fait que le Parti Communiste a baissé les bras ?

Partout il conserve des forces importantes et des militants de valeur, les communistes conservent de l'influence ou de la sympathie dans les milieux populaires.

Pourtant le Parti communiste ne cesse de s'affaiblir et chacun de ses choix semble démontrer qu'il n'a plus confiance en lui-même, qu'il ne sait plus quel sens donner à son existence. La faiblesse nourrit l'inaction, qui nourrit à son tour la faiblesse.

Il faut sortir de ce cercle vicieux.

Nous avons besoin d'un Parti communiste fort. Pas par senti-

mentalisme, pas par reconnaissance historique, ou par nostalgie. Mais pour le rôle que ce parti doit jouer, qu'il doit à nouveau assumer.

Les communistes, grâce à la science des idées, donnent à voir et à comprendre l'injustice du système capitaliste et les alternatives possibles. Grâce à la science de l'organisation, ils permettent l'action collective pour peser sur la réalité.

Le Parti communiste est l'outil qui fait reculer le fatalisme de ceux qui sont exploités et privés de pouvoir. Il est l'outil qui aide à forger les volontés fermes.

Aujourd'hui il est donc, plus que par le passé, le remède dont la société a besoin.

Mais encore faut-il qu'il décide de l'assumer à nouveau.

Récemment, le mouvement des cheminots a souvent été cité en exemple. Il n'est pas venu par hasard. Il est le résultat d'efforts militants amplifiés par une structuration efficace, d'une bataille idéologique intense sur la réforme ferroviaire et les autres choix possibles, d'une stratégie pensée à partir du fatalisme ambiant pour le dépasser.

Je suis communiste et c'est mon rôle de pousser dans ce sens.

Je suis syndicaliste et j'aimerais que mon parti m'aide à réfléchir à ces arguments, ces stratégies, ces tactiques, ces modes d'organisation qui permettent de mieux lutter. S'il le faisait, cela contribuerait à ce que les luttes soient plus fortes et plus nombreuses.

« Marcher sur ses deux jambes » n'est pas qu'une affaire de cartes.

La « convergence » ne se décrète pas, elle se construit. Le Parti communiste soutient les luttes. C'est bien mais pas suffisant. En se cantonnant à cela, il se comporte en « syndicat bis ». Son rôle c'est de donner à voir ce qui fait système dans tous les sujets qu'affrontent les salariés. Nous sommes rivaux à la lutte contre une réforme, un plan social, ou nos revendications salariales, chacun dans son entreprise. Or ces réformes, ces plans sociaux, la pression contre le « coût du travail », tout est imbriqué. Quand le gouvernement propose que les lycéens construisent leur savoir selon des « blocs de compétences » et non plus des savoirs généraux, et que dans le même temps le patronat ne veut plus reconnaître les métiers dans les conventions collectives mais plutôt des « blocs de tâches », il y a là une convergence qui vise au final à faire baisser le salaire. Le rôle du Parti est de montrer ces liens, de construire des campagnes qui fassent progresser cette conscience et qui permettent d'aller au-delà de l'action syndicale.

J'ai choisi comme base commune « un Manifeste du Parti communiste du 21^e siècle » parce qu'il répond mieux à mes interrogations et à mes attentes.

La démarche de construction du texte est elle-même porteuse d'espoirs : des communistes qui n'ont pas exactement les mêmes points de vue sur tout ont dépassés leurs divergences pour faire à nouveau parti, tenter de se doter d'orientations communes. Il est donc possible de ressouder notre organisation et d'en refaire une force qui compte. ■■■

Du nouveau dans les relations entre syndicalisme, bataille d'idées et parti politique révolutionnaire

André Chassaigne, Valérie Lesage, Igor Zamichiei

Le 14 septembre dernier, à la fête de l'Humanité, un débat très suivi réunissait au stand de la fédération de Paris du PCF Igor Zamichiei, secrétaire de la fédération et responsable du Projet à l'exécutif national du parti, Valérie Lesage, secrétaire de l'Union régionale Île-de-France de la CGT et André Chassaigne, chef de file du groupe des députés communistes et président du groupe Gauche démocratique et républicaine de l'Assemblée nationale. Nous publions leurs interventions car elles font partie d'une série de signes qui témoignent, dans le contexte de la préparation du congrès extraordinaire du PCF, de la possibilité d'une nouvelle cohérence entre luttes syndicales, batailles d'idées pour des perspectives de transformation révolutionnaire de la société et action du Parti communiste dans les institutions.

André Chassaigne : C'est en « jouant notre basket » que nous pourrions créer des rassemblements pour peser sur le cours des choses.

Les difficultés actuelles du travail parlementaire doivent être replacées dans la perspective d'une volonté politique, extrêmement affirmée de la part du pouvoir, d'affaiblir la voix parlementaire. Cela passe par des moyens très divers : d'abord, la façon de travailler où on réduit le rôle des députés à ce qui devrait être, pour le pouvoir, celui de simples exécutants. On a affaire à l'Assemblée nationale, avec cette nouvelle majorité, à des députés qui sont en fait les porte-voix de l'exécutif, qui ne remplissent absolument pas la fonction parlementaire, où la fabrication de la loi se résume à décliner ce qui a été décidé par le

président de la République. C'est pourquoi, dans le débat de la motion de censure, j'avais utilisé une expression pour définir les députés de la majorité « En Marche », où je les ai décrits comme « de simples digéreurs, intestins silencieux de la bouche élyséenne ». Ils sont là pour recracher ce qu'on leur demande d'avalier à partir de l'Élysée. Il est bien évident que derrière l'anecdote se profile une volonté de faire évoluer la Constitution pour affaiblir considérablement le pouvoir législatif, pour que la riposte populaire ne puisse plus être portée par des parlementaires en lien avec leur territoire, avec la population, avec les luttes sociales.

On voudrait nous limiter à une discussion générale, à porter un discours, faisant certes valoir nos perspectives politiques ou notre analyse d'un texte qui nous est proposé, mais surtout à porter atteinte au droit d'amendement, au travail

parlementaire. C'est pourquoi, dans le cadre de cette réforme constitutionnelle, une bagarre que nous menons, portée par le parti dans son ensemble, est celle d'un référendum. Il faut que ce soit au peuple de France de pouvoir trancher sur l'évolution de la Constitution et sur les coups qui sont portés, notamment au pouvoir législatif. Si je cite l'exemple du référendum, c'est pour bien montrer que l'action des élus et des parlementaires en elle-même ne pèsera jamais s'il n'y pas derrière, bien évidemment, la mobilisation d'une organisation politique comme le Parti communiste français – on a besoin d'une organisation politique qui ait sa place dans le paysage politique parce qu'il y a des enjeux énormes aujourd'hui – et des actions collectives pour mobiliser le peuple : c'est l'objet de la grande bataille que nous voulons mener sur le référendum.

La chance de disposer d'un groupe communiste à l'Assemblée

On a la chance, depuis un an, de disposer à l'Assemblée d'un groupe parlementaire avec 11 députés communistes. Constituer ce groupe était pour moi et pour d'autres un enjeu extrêmement important. On avait besoin qu'il y ait une voix du PCF à l'Assemblée nationale, et pour cela il fallait composer un groupe parlementaire avec en son sein une composante exclusivement constituée de députés communistes, de façon à pouvoir parler comme communistes quand nous montons à la tribune – ce que l'on ne pouvait pas faire avant, et ce qui affaiblissait notre discours. J'ai utilisé, pour l'expliquer à l'université d'été du Parti communiste, une citation d'Aragon. Il est vrai qu'au début, quand on a constitué ce groupe, ça pouvait faire sourire. D'autres auraient voulu qu'on soit englobés dans un groupe sous l'autorité d'autres, en estimant que notre composante aurait pu vivoter au sein d'un groupe beaucoup plus important qui aurait représenté la «gauche radicale». C'est ce qui m'avait fait reprendre ces deux vers d'Aragon : «on sourira de nous d'avoir aimé la flamme/au point d'en devenir nous-mêmes l'aliment». Je pense qu'en constituant ce groupe nous avons été l'aliment d'une flamme, celle du Parti communiste français.

On l'a fait certes dans un contexte vraiment difficile, d'un recul électoral sans précédent, avec une forme de blessure de voir «où on en était rendus». Mais on a considéré que cette blessure, il fallait la transformer en espoir, en idéal, en désir – pour citer à nouveau Aragon. Qu'on redonne du goût à notre combat, au travail des députés communistes, et qu'on soit avec d'autres un levier du renouveau de notre parti, que la spirale de l'effacement s'arrête et que l'on pèse de nouveau dans le paysage politique français. Parce que je pense, et je ne suis pas le seul, qu'on a besoin d'un PCF fort au regard des enjeux nationaux, des enjeux européens, des enjeux de la planète. Et pour cela, l'organisation politique qui est la nôtre est absolument indispensable, à nous de la faire vivre.

C'est en quelque sorte ce que nous avons ressenti comme le refus de la



dépossession du mot communiste. Entre nous, les 11 députés communistes, nous avons des analyses différentes sur le devenir du parti, des sensibilités différentes, des vécus, des expériences différents mais ce que je peux dire c'est que pas une fois les différences d'analyse n'ont été un obstacle à notre combat. Ce qui est primordial, c'est la fraternité et quand on est communiste on est capable d'avoir des divergences et de construire ensemble. Je crois que ce qu'on a fait au sein du groupe, on est capables de le faire à une autre échelle.

La compréhension du capital est indispensable pour notre politique

Bien évidemment, cette démarche doit s'accompagner d'une analyse politique de fond. Il ne s'agit pas de s'attaquer seulement à un pouvoir auquel on pourrait donner des noms par raccourci, en disant que notre adversaire c'est uniquement l'«oligarchie». Mais non, derrière tout ça, il y a l'analyse que l'on doit faire d'un pouvoir politique, la prise en compte du pouvoir de l'argent. Et quand par exemple on analyse le budget qui va être proposé pour 2019, c'est la concrétisation de choix politique ultralibéraux. Quand on nous dit qu'il faut réduire les dépenses publiques, ce n'est pas l'oligarchie en elle-même qui veut réduire les dépenses publiques, c'est tout simplement parce qu'on utilise le déficit de la France comme un instrument, sans dire qu'il fait que chaque année on va payer 43 milliards d'euros qui vont aux marchés financiers, sans même se poser la question de l'origine de ces emprunts et de leur légitimité. Il y a derrière tout cela une analyse politique à faire. Quand on veut

alimenter les multinationales, quand on supprime l'impôt sur la fortune, quand on développe le CICE, quand on balance l'argent à fonds perdu, cet argent il faut bien le trouver quelque part. On le trouve dans la réduction des dépenses publiques et on le trouve en allant faire les poches des plus humbles, et en particulier des retraités avec l'augmentation de la CSG. Donner du sens, pas seulement au niveau d'une analyse parlementaire ni s'attacher sur des chiffres, c'est essayer de donner les clés de la compréhension. Le meilleur outil pour cela, c'est la lutte, c'est l'action, c'est le mouvement – mais dans la durée, pas quelque chose de court-termiste. La compréhension du capital est indispensable pour notre politique. Pour cela il faut des actions, mais il ne faut pas les abandonner au bout de trois mois. Il faut les maintenir très longtemps si on veut faire évoluer les consciences, créer le rapport de forces. Sinon on ne changera jamais le système.

La notion de stratégie telle que nous la concevons, nous parlementaires communistes, j'en ai personnellement retenu trois mots. On a un objectif, être le plus efficaces possible contre la politique libérale. On n'a jamais vécu une politique aussi à droite. Il existe des alternatives politiques qu'il faut travailler, expliquer. Un principe pour l'ensemble du Parti communiste et des progressistes : il faut que nous soyons nous-mêmes. Qu'on arrête d'être tétanisés par ce que peuvent penser les autres et leurs façons de faire. Nous avons notre analyse, nous devons peser dans la société, «Jouons notre basket» et c'est à partir de là qu'on pourra créer des rassemblements qui permettront de peser sur le cours des choses.

Troisième idée, c'est une pratique : chaque fois qu'on le peut, créer des convergences. Pas des associations d'appareils mais faire la clarté dans les différences, sans gommer les différences. Depuis un an, c'est ce que nous avons fait chaque fois que nous l'avons pu. On a saisi sept fois le Conseil constitutionnel : il fallait les signatures des socialistes, des Insoumis, on les a eues. Pour la motion de censure, le travail que nous avons fait nous a permis de déposer une motion de censure commune entre les trois groupes de gauche, qui nous ont confié la première place pour nous exprimer au nom des trois groupes parlementaires. Tout cela ne vient pas d'une instrumentalisation politique mais d'une pratique qui n'est pas un repli sur soi, ni une pratique de boutiquier. Ce qui nous intéresse, c'est le peuple, l'efficacité de notre action politique. C'est de pouvoir peser sur le cours des choses. Si demain on veut bousculer l'organisation de notre pays, le système politique, l'organisation du monde, on ne le fera pas tout seuls, on le fera avec d'autres, on le fera sur la base de la clarté, on le fera en étant respecté et en étant respectueux des autres.

Valérie Lesage :

Le vrai danger social, c'est la cohérence des politiques menées depuis des décennies, qui détruit les conquies sociaux.

Car il s'agit bien d'une avalanche de mesures et de lois délibérément conçue dans un état d'esprit de « guerre éclair » à faire subir au monde du travail, que Fillon ne s'était pas caché de vouloir mener et que Macron, en homme de la finance et en président des riches, poursuit, accélère ouvertement, sans complexe et avec tout le mépris que nous lui connaissons ! Si l'on met bout à bout l'ensemble des lois et projets de loi voulus par ce gouvernement, on voit bien, il me semble, que Macron, son gouvernement et sa majorité de députés godillots, jugent la période propice à faire basculer dans le néant l'ensemble des conquies sociales !

Et ils s'appuient pour cela sur toutes les lois régressives imposées depuis trente ans, et particulièrement ces trois derniers quinquennats, de 2002 à 2017, qui ont vu

s'accélérer et s'intensifier les politiques d'austérité et de remodelage social réactionnaire. Quelques exemples : loi Rebsamen, Pacte de solidarité et de croissance, loi Sécuritaire, loi El Khomri, loi Travail, les lois santé successives...

La politique de Macron sape les piliers sociaux de la société française

Nous le voyons bien, les services publics, le droit du travail, la Sécurité sociale, ces trois piliers de la société française qui ont donné une portée concrète aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de solidarité, sont minés, sapés, dynamités sous l'effet de bombes à retardement que sont respectivement :

- les directives européennes de mise en concurrence des services publics avec la complicité active de chaque État membre, la France notamment ;

- les lois de dérégulation du droit du travail et les dernières en date, les lois El Khomri et les ordonnances Macron ;

- toutes les lois qui, à la suite du plan Juppé, ont poursuivi inlassablement l'extinction de la démocratie sociale et la remise en cause de la cotisation sociale pour faire monter la fiscalisation comme mode de financement, détruire le système actuel issu du Programme national de la Résistance et assis sur la solidarité.

Macron estime que la structuration de nos droits sociaux a été suffisamment massacrée pour qu'il puisse faire effondrer toute l'architecture des progrès sociaux conquies depuis un siècle, et particulièrement ceux gagnés à partir de la Libération en 1945. (Cf. Denis Kessler.)

Le gouvernement poursuit donc son objectif en cette rentrée : dans l'agenda social, plusieurs dossiers qui, selon ce que nous pourrions faire reculer et gagner ou pas, changeront concrètement et durablement la vie des salariés, des fonctionnaires, des retraités, des privés d'emploi et plus largement des populations.

- En septembre, l'Assurance chômage, avec la volonté affichée du gouvernement d'introduire une dégressivité des allocations chômage, et une nouvelle fois de

passer par-dessus la négociation paritaire, organisations syndicales des salariés et patronat, avec cette volonté d'étatiser l'assurance chômage, la Sécurité sociale en transformant la cotisation sociale en impôt tout en dédouanant le patronat.

- En septembre et octobre, santé au travail et qualité de vie au travail, après la casse de la médecine du travail, l'aggravation des conditions de travail et la perte de sens donné au travail, de nouvelles dégradations seront à l'ordre du jour sous couvert de modernisme.

- En débat, PLFSS et plan santé également dans cette période.

- En novembre, services publics avec CAP 2022, là aussi une casse programmée des services publics, éloignement des citoyens, couplée avec l'absence de réponse aux besoins de la population sous couvert de modernité.

- Et bien entendu le dossier retraite, avec une volonté affichée de changer de système, avec la perspective du vote de la loi au premier semestre 2019.

Pour nous syndicalistes, nous aurons à porter le fer sur ces dossiers à enjeux nationaux, dans un contexte de négociations et de mise en place des CSE, d'élections (Fonction publique, RATP, SNCF...), et de luttes dans les entreprises pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires, pour contrer la poursuite annoncée de la casse de l'emploi, avec les suppressions prévues et à venir, les ruptures conventionnelles collectives...

Une bataille de reconquête de la Sécurité sociale est lancée. La retraite sera en son cœur, pour contrer les velléités patronales et gouvernementales.

Celle sur le coût du capital et la nécessité des 32 heures, d'augmenter les salaires, traitements, pensions et minima sociaux.

La CGT porte bien entendu de nombreuses propositions, revendications sur tous ces dossiers, et mènera les campagnes nécessaires pour la prise de conscience et l'organisation de ripostes tout en restant à l'offensive.

Des journées d'action, de grève, de manifestation sont déjà inscrites dans notre calendrier syndical : le 18 septembre chez les cheminots,

le 3 octobre chez les retraités, le 4 octobre dans la santé et l'action sociale, et le 9 octobre la journée nationale interprofessionnelle d'actions, de grèves et de manifestations, journée unitaire CGT, FO Solidaires avec les organisations de jeunesse UNEF, UNL, Fidl. À Paris, la manifestation s'élancera à 14 heures de Montparnasse. La matinée sera destinée aux actions locales, dans les entreprises et les services avec des dépôts de cahiers revendicatifs élaborés avec les salariés.

Notre responsabilité, aujourd'hui comme hier, est grande, celle de toute la CGT est engagée, comme celle de toutes les forces progressistes.

Nous avons besoin de réfléchir et de construire un processus permettant d'élever le rapport de forces pour l'amener à ce qui nous semble nécessaire, la multiplication des grèves massives, leur reconduction pour obtenir le blocage de l'économie, et faire plier le gouvernement et le patronat.

Repartir à la bataille des idées

Nous devons redonner confiance en la lutte collective, donner des perspectives au monde du travail, repartir mieux que nous l'avons

fait ces derniers temps à la bataille des idées.

Pour cela, nous « alimentons » nos syndicats en argumentaires, journées d'études, documents pour qu'ils se réapproprient ou s'approprient nos analyses et nos propositions.

La guerre de classe menée par le gouvernement et le patronat avec le Medef comme moteur, doit nous amener à nous réinterroger sur nos stratégies et leurs mises en œuvre.

Mais nous sommes lucides sur le fait que seuls, même si notre responsabilité est grande, nous n'y arriverons pas. L'apport des politiques est indispensable, comme celui des associations ainsi que l'unité syndicale, que nous réussissons à préserver en Île-de-France, mais qui nationalement est quelquefois plus difficile.

Si nous sommes exigeants avec nous-mêmes, nous le sommes envers les partis de gauche.

Nous ne pouvons être considérés, comme certains le font, comme de seuls faire-valoir, bons à être récupérés et vite jetés en cas de difficultés ou d'échec, et désignés comme coupables de l'avancée du gouvernement sur ces réformes

destructrices de notre modèle social. Cela ne permet d'aucune façon l'unité du monde du travail, ni celle de toutes les forces progressistes. Cela ne permet pas de sortir d'un sentiment de tambouille politicienne.

Certains se sont servis de la colère, de la défiance envers le politique pour, non pas construire autre chose, d'autres schémas collectifs, mais un démagisme populiste qui dessert toutes celles et ceux qui veulent mener le combat contre le capitalisme mondialisé.

Mes craintes sont que, si nous n'y sommes pas vigilants, cette colère se tourne vers le populisme d'extrême-droite.

Nous avons besoin de partis porteurs d'un projet émancipateur dépassant le système capitaliste

Nous avons besoin de partis qui portent le projet d'une société émancipatrice, de justice sociale, dépassant le système capitaliste, porteurs d'un projet clair qui réponde aux attentes du monde du travail et des enjeux environnementaux.

Besoin de partis qui de par leurs propres campagnes aident le plus grand nombre à décrypter la cohérence des politiques gouvernementales et leurs effets néfastes, à l'échelle de la France mais aussi de l'Europe et du reste du monde. Besoin de partis qui aident à faire grandir au-delà de la colère des fronts de luttes, en redonnant espoir.

Nous avons besoin de partis qui sachent se rassembler et rassembler sur l'important, pour contrer le gouvernement et offrir des alternatives aux politiques libérales.

La CGT et le Parti communiste ont une longue histoire commune. Nous avons gardé le respect, les relations qui permettent l'échange et le partage des analyses.

Un Parti communiste fort nous est nécessaire, l'histoire l'a démontré.

Il nous reste à réfléchir ensemble, dans nos périmètres respectifs, à ce que nous sommes en capacité de mettre en œuvre. En partant d'où nous en sommes collectivement pour enclencher un véritable processus de bataille des idées et construction de luttes revendica-



Nous avons besoin de réfléchir et de construire un processus permettant d'élever le rapport de forces pour l'amener à ce qui nous semble nécessaire, la multiplication des grèves massives, leur reconduction pour obtenir le blocage de l'économie, et faire plier le gouvernement et le patronat.



tives fortes et convergentes, dans un climat de répression syndicale très fort et une baisse de la confiance accordée par le monde du travail – ou du moins d'une partie – dans les organisations syndicales mais aussi dans les partis politiques.

Les débats croisés, nos débats internes, je l'espère, nous amèneront à travailler ensemble, solidairement sur ce qui nous rassemble, à la construction de la riposte.

Aujourd'hui, ces femmes, ces hommes, de tous âges, venant d'horizons tellement différents, et qui font cette fête de *l'Humanité*, sont la démonstration qu'une force est prête à se lever!

Igor Zamichiei :

Dire non ne suffit plus, il faut pouvoir dire oui à un projet pour transformer la société française

Si des choses ont déjà commencé à changer dans le pays, si la politique du gouvernement est déjà perçue comme de plus en plus injuste, c'est parce qu'on a des syndicalistes comme Valérie, des parlementaires qui se mobilisent jour et nuit avec les travailleurs et les catégories populaires pour changer cette société. Pierre Laurent, dans son discours aux personnalités invitées à la fête, a donné à voir des aspects du projet de société que porte le Parti communiste, j'y reviendrai. Il a eu une phrase qu'il n'a pas eu le temps de développer mais qui est au cœur de notre débat d'aujourd'hui. Il a dit : « le communisme est à l'ordre du jour si les forces humaines en trouvent le chemin ». C'est sur cette question que nous butons, c'est d'elle que nous devons débattre aujourd'hui : par quelles actions syndicales, par quelles actions politiques nous pouvons créer le mouvement d'émancipation humaine que nous voulons. Répondre à cette question nécessite d'aborder trois choses.

D'abord, comprendre la nature de l'offensive capitaliste. Interroger les obstacles et les atouts du mouvement social aujourd'hui. Et puis, André a appuyé là-dessus, hisser nos organisations politiques et nos organisations syndicales à la hauteur des défis.

« Un chef d'État actionnaire »

Les annonces gouvernementales en cette rentrée sont d'une violence extrême. Il y a une indécence sur les retraites : donner tout à ceux qui ont déjà et prendre à ceux qui ont si peu. Acharnement sur les retraités, sur les familles populaires, sur les locataires. Et puis, des réformes systémiques : après la loi Travail, c'est la future réforme des retraites qui va être un combat majeur de l'année qui est devant nous. Cette politique confirme le changement apporté par l'arrivée de Macron au pouvoir. On n'a plus seulement affaire à un président de la République au service des intérêts financiers. On n'a plus seulement affaire, comme dans les deux quinquennats précédents, à des présidents qui servaient les intérêts de la finance. On a au pouvoir maintenant un chef d'État actionnaire qui est là pour changer les structures économiques, sociales, démocratiques du pays. On l'a vu avec la loi Travail : elle inverse la hiérarchie des normes, c'est comme cela qu'on change la structure économique. La future réforme des retraites veut briser ce principe communiste, ce principe de solidarité : « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ». Et que veut faire la réforme constitutionnelle sur laquelle a insisté André Chassaigne ? Elle veut profondément combattre tous les contre-pouvoirs qui existent encore dans notre société. Déjà affaiblir la démocratie parlementaire pour couper l'herbe sous le pied des quelques parlementaires comme André, des députés communistes qui se battent encore à l'Assemblée pour changer les choses, pour qu'il n'y ait plus que des députés godillots comme sont les députés « digéreurs » d'En marche qui mènent le pays à la catastrophe. Cette politique s'inscrit dans une reconfiguration de l'hégémonie capitaliste au plan mondial. Parce que la France n'est pas un cas isolé. Voyez l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, un autre homme d'affaires, à la tête de la première puissance mondiale. En fait, on est en train de vivre un véritable hold-up. Ce sont les capitalistes qui ont créé la plus grave crise économique et financière de ces dernières années, la crise de 2007-2008. Ce sont eux qui aujourd'hui

se parent des atouts de la « nouvelle politique » pour essayer de renforcer leur pouvoir et, qu'ils s'affichent protectionnistes comme Trump ou mondialistes comme Emmanuel Macron, ils sont unis par les liens sacrés du marché. Et ce hold-up, il s'accompagne d'une offensive idéologique sans précédent. Une opération de maquillage qui vise à dissimuler cette alliance entre dirigeants néolibéraux et dirigeants d'extrême-droite. Dans cette alliance, on voit que ce sont les forces d'extrême-droite qui sont en train de prendre le dessus et de progresser partout dans le pays.

Et c'est pourquoi l'élection européenne va être un enjeu clé. Est-ce qu'on va laisser le Parlement européen aux forces d'extrême-droite ou est-ce qu'on va reconstruire une intervention au Parlement européen avec des forces communistes comme le PCF, avec des forces de gauche qui portent une autre politique de progrès social ? Je crois que c'est ça l'enjeu de l'élection et c'est pour ça qu'il va falloir, dans les mois qui viennent, être tous derrière la candidature de Ian Brossat pour le porter à la tête d'un mouvement politique dans le pays qui permette de transformer la société française. Et de répondre aux besoins des peuples européens. La question clé posée à toutes les forces du mouvement social dans ce contexte de mouvement identitaire est celle-ci : comment réhabiliter les enjeux de classe, jusqu'à ce qu'ils dominent les enjeux identitaires dans la tête de chaque travailleur, de chaque salarié ? C'est ça l'enjeu de notre combat politique.

Un immense effort de créativité politique sur les luttes et sur le projet

Alors, la première chose, c'est d'arrêter de commencer par la question des alliances électorales. Il faut arrêter de faire de notre rapport aux autres forces de gauche, la France insoumise en particulier, le point de départ de notre travail de rassemblement. Si on enferme le Parti communiste dans une alliance *a priori* avec telle ou telle force, avec la France insoumise, ou comme on a pu le faire un temps avec le PS, on ne sera pas en capacité de relever les défis du XXI^e siècle, on ne sera pas sur les deux seules questions

qui nous permettront de créer un mouvement populaire dans le pays, qui sont les luttes et la construction d'un projet politique alternatif. Et nous ne réussirons un rassemblement victorieux que si nous le construisons à partir d'un immense effort de créativité politique sur les luttes et sur le projet. Et d'ailleurs, si on a réussi un début de rassemblement dans les premiers mouvements sociaux, face à la réforme de la SNCF par exemple, c'est parce qu'on avait des organisations syndicales, comme la fédération CGT des Cheminots par exemple, qui se battaient sur un projet de société, comme le projet *Ensemble pour le fer* et qu'on avait à l'Assemblée des députés, et tous les militants qui se mobilisaient dans la rue à leur côté, pour un authentique projet de société. Et maintenant, il faut poursuivre cette bataille-là. Elle va continuer de se mener ligne par ligne à tous les niveaux, et on peut encore la gagner dans les années à venir. Il faut qu'on pousse cette question des luttes et du projet politique que nous portons. Pourquoi est-ce que tant de luttes fondamentales échouent, du Printemps arabe il y a sept ou huit ans à la mobilisation contre la loi Travail, en passant par le mouvement des Indignés espagnols, les luttes environnementales, féministes... qui sont pourtant très puissantes? Je crois qu'elles échouent pour deux raisons: pour la faiblesse du niveau de conscience de classe et parce qu'il y a un manque d'objectifs révolutionnaires partagés. C'est ça qu'il faut faire grandir aujourd'hui. Et le fait est, malheureusement, malgré tout le travestissement, que la grande majorité des luttes aujourd'hui sont des luttes de résistance. Nous devons réussir, forces syndicales et forces politiques, à les compléter par de nouvelles luttes offensives, des luttes positives sur un autre projet de société. Pour reprendre un mot de Naomi Klein, «dire non ne suffit plus, il faut pouvoir dire oui», oui à un nouveau projet de société, oui à un projet communiste pour transformer la société française. Cela demande deux choses: des campagnes qui réarment idéologiquement le mouvement populaire, qui permettent de se libérer de la pression de l'idéologie dominante, qui visent à unir les travailleurs qui ont des intérêts convergents

mais qui sont aujourd'hui divisés par le capital qui vise à assurer ainsi sa domination. La question stratégique clé, c'est celle de l'unité du salariat. Celle de victoires idéologiques pour que chaque salarié ne fasse plus du poids de la dette, du coût du travail, de la mondialisation libérale autant de dogmes dominants qui sont aujourd'hui un horizon indépassable, mais qui, si nous arrivons à les faire sauter, permettront tous les espoirs et toutes les victoires possibles. Par exemple, nous avons besoin de campagnes de long terme, je pense à une campagne qu'on avait initiée et qu'il faudrait relancer en grand dans le pays: la campagne contre le coût du capital, la nécessité de s'attaquer aux dividendes et aux intérêts payés aux banques, faire de cette question une grande question politique dans le pays. Nous aurions besoin, pour unir les salariés, d'une grande campagne contre les discriminations qui touchent les femmes dans le monde du travail, les temps partiels subis, les carrières incomplètes, les bas salaires. Si on avait une campagne pour un grand projet féministe, ça contribuerait à unir le salariat, et je crois que c'est possible.

Le deuxième enjeu clé, c'est de construire secteur par secteur de puissants fronts de luttes et de projets autour d'objectifs de transformation sociale. Et c'est là qu'intervient le travail de construction d'un projet politique alternatif. Il y a au fronton de ce stand une phrase qui pourrait, je crois, pour chacun de nous, être une sorte de maxime de notre action. Elle est d'Ambroise Croizat, il l'a prononcée dans un de ses derniers discours à l'Assemblée nationale. Il disait: «le progrès social est une création continue». Eh bien moi, je crois que c'est à ce défi que nous sommes confrontés au XXI^e siècle. Dans les semaines et les mois à venir, il va y avoir un enjeu décisif, la réforme des retraites. Sommes-nous capables de faire lever un grand mouvement dans le pays pour opposer à la société d'insécurité sociale que crée Macron un grand mouvement pour une sécurité sociale du XXI^e siècle? Je parle du développement de la Sécurité sociale actuelle, de toutes ses branches, avec la prise en charge des soins à 100 %, à un renforcement de la médecine du

travail pour lutter contre toutes les formes de pénibilité, le *burn out* et tant d'autres, une nouvelle politique familiale. Mais je pense aussi à une nouvelle ambition de sécurité sociale qui touche à la sécurisation de tous les moments de la vie pour une nouvelle civilisation. Une allocation d'autonomie formation pour les jeunes, qui permettrait aux jeunes d'investir avec confiance l'avenir – à l'inverse de ce qu'ils sont en train de faire avec Parcoursup –, une sécurisation de l'emploi et de la formation, pour éradiquer le chômage et la précarité qui ne cessent de progresser, un service public de l'autonomie des personnes âgées – on va avoir deux millions de personnes dépendantes en 2050 quand on en a 1,2 million aujourd'hui, cette question ne sera pas résolue dans l'égalité par le privé. Eh bien, créons un mouvement à partir du mouvement des EHPAD pour une telle ambition de société. Montrons que le Parti communiste est une force qui relève les défis du XXI^e siècle, et que la force réactionnaire qui est très loin de ces enjeux, c'est En marche, ces «simples digéreurs» qu'André combat à l'Assemblée.

Un cap politique pour le Parti communiste

Je veux finir par dire un mot sur le Parti communiste. Je crois que nous devons renouer avec le temps long de l'action politique, c'est-à-dire sortir de ce «présentisme», de la seule réaction à l'actualité et du rythme infernal de la vie électorale. Renouer avec le temps long de la vie politique qui est à mon avis indispensable à la construction d'un horizon émancipateur. Parce que toute bataille idéologique – on parlait à l'instant de conscience de classe – est une bataille de longue durée, qui demande de la constance dans l'action politique. Renouer avec le temps long parce que l'intervention populaire, l'intervention de travailleurs dans les entreprises, de catégories populaires qui se sont éloignées durablement des urnes, ça demande du temps, de renouer de la confiance dans une action collective qui est aujourd'hui minée dans une société du «chacun pour soi». Renouer avec le temps long de l'action politique, parce que nous sommes confrontés à des défis de civilisation qui ne se résoudront

pas à l'échelle du quinquennat, on en a eu la démonstration avec la question écologique. Nous parlons de défis sur des décennies. C'était ma première remarque.

Si on a besoin d'être à l'offensive, mon sentiment est que trop souvent, ces dernières années, nous avons été sur la défensive. Nous avons été intimidés nous-mêmes par la violence de classe. Nous avons été étouffés par le rythme de l'action politique. Et trop souvent nous avons laissé d'autres parler à notre place. Mais le problème dans ce cas c'est que jamais les grandes transformations révolutionnaires que nous portons ne peuvent rencontrer l'aspiration au changement des Français. Donc on a besoin de reprendre l'offensive sur un projet communiste et sur une force communiste. Si on veut que cela change, il faut maintenant que les forces immenses de notre collectif militant retrouvent confiance.

Nous devons reprendre notre place dans la société française pour que l'espoir reprenne sa place dans la société française. Si le PCF reprend sa place, alors, avec les syndicats dans une action complémentaire, on pourra relancer de grands mouvements dans le pays.

Enfin, il faut se fixer un cap politique. On ne peut pas fonctionner avec des échéances à six mois ou à un an. On a besoin d'un cap politique, pas pour l'année à venir mais pour les dix ou quinze prochaines années. Un cap politique qui réhabilite les enjeux de classe, qui réidentifie le Parti communiste dans la société française à une ambition crédible et radicale de changement, à des enjeux comme la production, le travail, l'écologie, le féminisme, qui développe notre action internationaliste ; un cap politique qui ne décrète pas le rassemblement, qui ne lance pas des appels au rassemblement

de manière générale mais qui le construit dans les luttes, avec les travailleurs et les catégories populaires. Je sais que si nous sommes à la hauteur de ces enjeux nous pouvons le faire, relever les défis du XXI^e siècle, dans un mouvement d'émancipation humaine où les travailleurs retrouveront toute la dignité que ce système essaye de leur enlever. ■■■



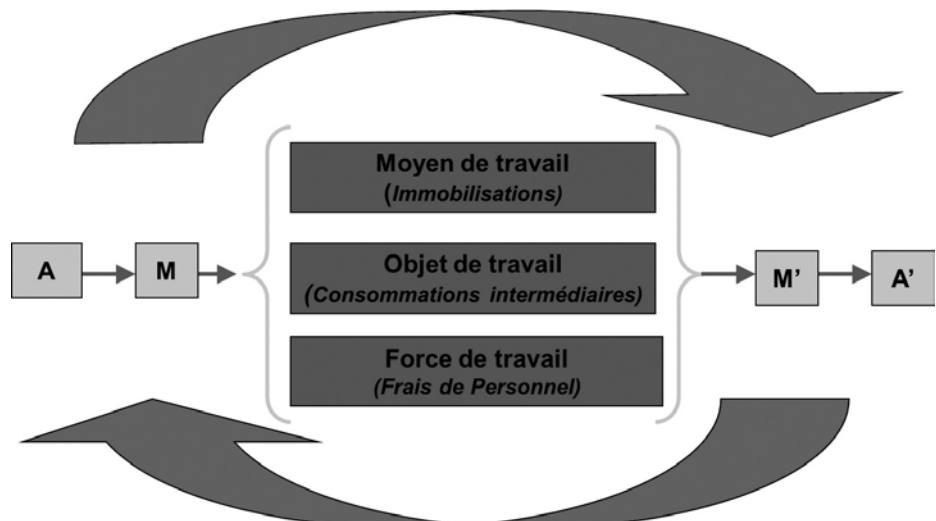
Comptabilité et nouveaux critères de gestion

Claude Laridan

La gestion actuelle repose sur l'optimisation du profit pour les entreprises en fonction des demandes des investisseurs en termes de retour sur investissements, à savoir récupérer les mises investies et le profit attendant.

La comptabilité ne fait que retracer les flux financiers qui transitent par l'entreprise selon le schéma défini par Marx, soit (voir graphe ci-contre).

En réalité, la comptabilité retrace les mouvements qui affectent la vie quotidienne de l'entité à travers des flux (compte de résultat) et des stocks de capital (bilan), comme le résume le processus économique ci-dessus.



Le **A** de départ représente le capital avancé pour permettre l'initialisation du processus économique, il est apporté par :

- les propriétaires de l'entité (capital social, ou autre),
- les organismes financiers (emprunts, concours bancaires courants, etc.).

Le **M** de départ correspond aux éléments nécessaires au processus de production de l'activité :

- les outils nécessaires à l'activité (immobilisations) ou capital fixe ;
- les consommations intermédiaires (matières, composants, services nécessaires à l'activité), ou capital circulant ;

– l'emploi au travers de la rémunération du travail (salaires, cotisations sociales, fiscales locales, etc.).

Le **M'** d'arrivé correspond aux produits ou services réalisés dans le processus de production et ayant une valeur d'usage pour les clients.

Le **A'** d'arrivé correspond aux ventes réalisées par l'entité auprès de ses clients, c'est la valeur d'échange des produits.

L'écart entre **A'** d'arrivé et **A** de départ correspond au profit réalisé par une entreprise particulière.

Les normes comptables et la présentation des états financiers sont donc établies pour les besoins des propriétaires du capital et mesurer la rentabilité de ceux-ci ; ils s'appuient donc sur les informations financières données par la comptabilité et synthétisées dans les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe).

Une batterie de critères est établie à partir de l'information en fonction de ces besoins, dont le critère central repose sur le taux de profit (résultat opérationnel/capital investi). Pour contester cette approche par la seule rentabilité, Paul Boccarda a élaboré des critères de gestion alternatifs à partir des mêmes informations financières, mais mettant la création de valeur ajoutée au centre de l'analyse, à partir d'un critère synthétique VA/C.

L'époque où les nouveaux critères de gestion ont été élaborés correspond au changement de plan comptable en France (1982), devenu depuis la norme CRC 2014-03 (référentiel comptable applicable actuellement),

mais celle-ci ne s'applique qu'aux comptes sociaux des entreprises, et non aux comptes consolidés pour les groupes (CRC99-02), et normes françaises, IFRS à l'international (entreprises cotées sur un marché financier européen), ou US GAAP pour les entreprises cotées aux États-Unis.

Nous allons donc dans un premier temps traiter les éléments issus de la comptabilité française, ensuite nous partirons des comptes en IFRS.

Les comptes en normes françaises

Pour permettre de déterminer des éléments nécessaires au calcul des critères de gestion élaboré par les travaux de Paul Boccarda, nous pouvons partir des comptes sociaux établis par les entreprises en vue de payer l'impôt (liasse fiscale normalisée par l'État) ou de leur publication.

Ainsi, en France, il définit un plan comptable classant l'information selon la nature des différents éléments et de leur finalité pour l'établissement des comptes sociaux, selon la classification du tableau page suivante.

À partir de cette classification, sont établis le compte de résultat et le bilan, la fonction de ces deux états donne une information sur le fonctionnement de l'entreprise :

– Le compte de résultat regroupe l'ensemble des charges et produits réalisés au cours d'un exercice comptable (12 mois généralement), ce que l'on appelle les flux au sein de l'entreprise.

– Le bilan est un inventaire du patrimoine de l'entreprise à la date de clôture de l'exercice comptable (des stocks de capitaux).

À partir des états déterminés par la norme comptable, nous pouvons calculer la valeur ajoutée et le capital avancé (ou investi).

Le compte de résultat synthétique fait ressortir les principaux indicateurs suivants :

| |
|--|
| Produits d'exploitation |
| - Charges d'exploitation |
| Résultat d'exploitation |
| Produits financiers |
| - Charges financières |
| Résultat financier |
| <i>Résultat courant avant impôt</i> |
| <i>(Résultat d'exploitation plus résultat financier)</i> |
| Produits exceptionnels |
| - Charges exceptionnelles |
| Résultat exceptionnel |
| - Participation |
| + ou -Impôt sur les bénéfices |
| Résultat net |

Comme on peut le constater, cette présentation a pour but de présenter la formation du résultat, information principale pour qui veut analyser la rentabilité de l'entreprise.



Une batterie de critères est établie à partir de l'information en fonction de ces besoins, dont le critère central repose sur le taux de profit (résultat opérationnel/capital investi). Pour contester cette approche par la seule rentabilité, Paul Boccarda a élaboré des critères de gestion alternatifs à partir des mêmes informations financières, mais mettant la création de valeur ajoutée au centre de l'analyse, à partir d'un critère synthétique VA/C.



| COMPTES DE BILAN | | | | | COMPTES DE GESTION | |
|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 | Classe 5 | Classe 6 | Classe 7 |
| Comptes de capitaux | Comptes d'immobilisations | Comptes de stocks | Comptes de tiers | Comptes financiers | Comptes de charges | Comptes de produits |
| Capitaux propres | Incorporelles | Matières premières | Fournisseurs | Valeurs mobilières de placement | Achats | Ventes (chiffre d'affaires) |
| Provisions pour risques et charges | Corporelles | Autres approvisionnements | Clients | Banques et établissements financiers | Services extérieurs | Production stockée |
| Emprunts et dettes assimilées | Financières | En cours de production | Personnel | Instruments de trésorerie | Autres services extérieurs | Production immobilisée |
| | Amortissements | Produits finis | Organismes sociaux | Caisse | Impôts et taxes d'exploitation | Subventions d'exploitation |
| | Dépréciations | Marchandises | État et autres collectivités | Dépréciations des comptes financiers | Charges de personnel | Autres produits de gestion courante |
| | | | Groupe et associés | | Autres charges de gestion courante | Produits financiers |
| | | | Débiteurs et créditeurs divers | | Charges financières | Produits exceptionnels |
| | | | Comptes de régularisation | | Charges exceptionnelles | Reprises de provisions |
| | | | Dépréciations des comptes de tiers | | Dotations aux amortissements dépréciations et provisions | Transferts de charges |
| | | | | | Participation des salariés | |
| | | | | | Impôt sur les bénéfices | |
| | Capital fixe | Capital circulant | | | | |

La valeur ajoutée

La valeur ajoutée se calcule à partir de la formule suivante :

| Production | Consommations intermédiaires | Valeur Ajoutée |
|--------------------------|------------------------------|---|
| Chiffre d'affaires | Achats | |
| Production immobilisée | Services extérieurs | |
| Production stockée | Autres services extérieurs | |
| Production totale | | Production totale moins les consommations intermédiaires |

Le chiffre d'affaires correspond aux ventes réalisées de l'entreprise auxquelles on ajoute la production immobilisée (coûts de recherche immobilisés ou production faite par l'entreprise pour elle-même) et la production stockée (variation des stocks de produits finis et d'en cours de production entre le début et la clôture de l'exercice), cet ensemble représente la production totale de l'entreprise.

Nous pouvons ajouter à ces produits certains transferts de charges correspondant aux produits liés soit à des remboursements de coûts ou des prestations intra groupe.

Les consommations intermédiaires correspondent à l'ensemble des achats réalisés auprès des fournisseurs sous forme de matières composantes ou services.

Mais il faut ici attirer l'attention du lecteur sur le fait que le calcul de cette valeur ajoutée est comptable et ne reflète pas la valeur ajoutée économique réelle créée par l'entreprise.

Pour cela, il faut savoir que les consommations intermédiaires comprennent des coûts qui relèvent de la rémunération du travail (les intérimaires) qui participe à la création de la valeur, le financement du capital fixe (crédit-bail ou location financière) ; dans les groupes les sociétés de base se voient facturer des prestations (*management fees*) qui sont souvent comptabilisées en sous-traitance administrative ou en honoraires.

Ces informations ne sont pas directement lisibles dans les états de synthèses, il faut partir du détail des comptes, à l'exception des crédits baux dont une information est communiquée dans l'annexe des comptes sociaux.

L'analyse de valeur ajoutée peut être abordée à partir du taux de valeur ajoutée, soit $VA/Production$ exprimé en % ; son évolution dans le temps permet de s'interroger sur la formation de la valeur ajoutée elle-même.

Le capital avancé

Le capital avancé correspond aux moyens investis dans le processus économique de l'entreprise, soit :

- les immobilisations (capital fixe) ;
- le besoin en fonds de roulement ce dernier se calculant de la façon suivante :

| | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Comptes d'actif | Stocks |
| | Créances clients |
| | Autres créances |
| Comptes de passif | Dettes fournisseurs |
| | Dettes fiscales et sociales |
| | Autres dettes |
| | Besoin en fonds de roulement |

Mais il faut être attentif au fait que dans les sociétés appartenant à un groupe où la trésorerie est gérée de façon centrale, les autres créances et les autres dettes peuvent comporter des comptes courants d'associés ayant la fonction de trésorerie ou d'endettement selon le cas, il convient donc d'effectuer les retraitements nécessaires à partir des détails de comptes.

Le besoin en fonds de roulement correspond au capital circulant nécessaire au processus de production qui se matérialise par les stocks (de sécurité pour éviter les ruptures de production), les délais de paiement clients (consentis en fonction des rapports de force avec ceux-ci), déduction faite des crédits accordés par les fournisseurs (dans le cadre des rapports de force avec ceux-ci) et les décalages de paiements auprès des organismes sociaux et l'État.

Pour compléter ces éléments, on peut calculer la valeur ajoutée nette ($VA - \text{dotations aux amortissements issues du compte de résultat}$).

En effet, les dotations aux amortissements intégrées dans les charges d'exploitation correspondent aux amortissements économiques reflétant l'usage du capital fixe investi.

Pour calculer la VAdn (valeur ajoutée disponible nécessaire) il faut cumuler les salaires et cotisations sociales et les impôts et taxes d'exploitation et l'impôt sur les bénéfices.

Mais ici aussi, il faut savoir que les salaires intègrent l'intéressement (qui ne correspond pas à une rémunération liée à l'exécution du contrat de travail), voire les éléments liés aux stock-options ou attribution d'actions gratuites pouvant également y être intégrés. Il conviendrait également de réduire les indemnités versées à l'occasion des indemnités payées au titre des ruptures de contrat de travail (indemnités de licenciements, de rupture conventionnelle ou de départ à la retraite).

Ainsi, le rapport VA/C peut se calculer de deux manières :



L'analyse de valeur ajoutée peut être abordée à partir du taux de valeur ajoutée, soit $VA/Production$ exprimé en % ; son évolution dans le temps permet de s'interroger sur la formation de la valeur ajoutée elle-même.



- VA brute/capital avancé brut (avant déduction des amortissements) ;
- VA nette (VA brute moins les amortissements économiques)/C net (déduction faite des amortissements réalisés sur la durée d'amortissement).

Les normes internationales

En Europe, les normes IFRS ont été retenues pour la présentation des comptes consolidés des groupes.

Ces normes sont établies pour répondre au besoin des grands groupes internationaux afin de permettre un calcul de la rentabilité et de la liquidité de ceux-ci, l'accent est mis sur le tableau des flux de trésorerie et les notions tels que l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) ou le résultat d'exploitation (EBIT), mais les états financiers sont très synthétiques et peuvent être présentés de deux façons :

- le compte de résultat par nature (comme en comptabilité française, mais sans résultat exceptionnel) ;
- le compte de résultat par fonction selon le schéma suivant :

| |
|-----------------------------------|
| Produits des activités ordinaires |
| - Coûts des ventes |
| Marge brute |
| + Autres produits |
| - Coûts commerciaux |
| - Charges administratives |
| - Autres charges |
| Résultat avant impôt |

Les différentes fonctions intègrent des consommations intermédiaires, des frais de personnel et des amortissements, ce qui ne permet pas de calculer la valeur ajoutée comme en normes françaises. Il faut aller chercher les informations

dans l'annexe des comptes (pouvant compter plus de 100 pages).

Il en va de même pour les éléments du bilan, puisque celui-ci est présenté en valeurs nettes (déduction faite des amortissements et des dépréciations), ici aussi il faut aller chercher les informations dans l'annexe.

En conclusion l'information comptable disponible ne permet donc pas un calcul précis des données nécessaires aux différents composantes des critères de gestion, pour cela, il faut opérer des retraitements, ces informations sont faciles à obtenir pour les IRP (CE ou CSE) lors de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise, surtout si celles-ci ont recours à un expert-comptable pour les assister (ce dernier a accès aux mêmes documents que le commissaire aux comptes), encore faut-il que les élus soient exigeants sur l'information dont ils doivent disposer afin de ne pas dépendre d'un intervenant externe. ■■■



Verrerie ouvrière d'Albi : le PCF propose et agit

Anne Lafaurie

Le 27 septembre dernier, une rencontre publique a eu lieu à Albi avec Pascal Savoldelli, sénateur communiste du Val-de-Marne, à propos de l'emploi dans le Tarn et dans la région, et tout particulièrement à propos de la Verrerie ouvrière d'Albi, descendante de la célèbre verrerie coopérative de Carmaux défendue par Jaurès.

Cette rencontre s'inscrit dans un travail de longue durée décidé par la section du PCF d'Albi dont l'ambition est de reprendre une activité politique à l'entreprise. La Verrerie d'Albi a été la première ciblée pour son plan de déploiement, compte tenu de son caractère historique, de son ancrage dans la ville, de l'attachement de la population à celle-ci et à son avenir.

Le PCF a d'abord alors engagé des rencontres avec les syndicalistes de l'entreprise. Des rencontres préparatoires ont donné lieu à des échanges importants sur l'avenir très incertain du groupe Verallia, auquel appartient la Verrerie d'Albi. En effet, le groupe a fait l'objet d'un LBO en 2015 et le fonds d'investissement Apollo, devenu actionnaire majoritaire, a l'intention de revendre ses parts rapidement, compte tenu de sa seule ambition : la rentabilité financière. Par ailleurs, on sait déjà que le groupe portugais Ferreira Barbosa serait intéressé par le rachat de Verallia, mais pour en extraire les atouts (dont le savoir-faire) à son service.

Ce qui est en jeu pour les mois et années à venir : l'emploi et l'avenir du groupe en France et en Europe.

La CGT Verre et Céramiques a formulé des propositions pour l'avenir du groupe qui ont eu un

écho important dans la presse. De son côté, le PCF d'Albi est de plain-pied dans un débat essentiel, articulant des questions économiques et politiques posées par l'avenir du groupe.

Avec la section économique, une étude rapide est produite qui permet de mettre au jour les mécanismes de ponction des richesses créées par les salariés-es pour les actionnaires du groupe Apollo et pour rembourser la dette générée par le LBO. Elle rend visible clairement le coût du capital. Nous la publions dans ce numéro. L'étude met aussi en évidence l'opacité dans laquelle les conditions de l'achat réalisé au Luxembourg, demeurent, autant pour les salariés-es et leurs élus, que pour les populations et les élus de la nation, malgré la participation de BPI France (Banque publique d'investissements) qui est devenue à ce moment actionnaire à hauteur de 10 %. Enfin, l'étude permet de construire des propositions d'alternatives économiques pour reconquérir un avenir viable du groupe une fois débarrassé de la prédation du fonds Apollo. L'idée est de profiter de ce changement à venir pour imposer un nouveau montage économique possible qui promeuve une nouvelle logique économique.

Ces propositions s'appuient sur un montage vertueux, dont la logique serait la création de valeur ajoutée et son utilisation au service de l'emploi, de la formation, du développement économique des

régions et de l'investissement dans la recherche, en liaison avec les grands enjeux écologiques et le rôle que les emballages en verre pourraient jouer dans ce domaine.

Le jour de l'initiative publique, les syndicalistes de l'entreprise ont permis une visite de celle-ci à Pascal Savoldelli qui a pu apprécier la modernité de l'entreprise, les conditions de travail des salariés mais aussi l'attitude réactionnaire de la direction qui prétendait lui interdire la visite, considérant qu'un élu de la nation n'a pas à s'ingérer dans les affaires d'une entreprise privée. Aussi, Pascal Savoldelli a-t-il posé la question de l'utilisation du CICE dont bénéficie l'entreprise, question qui n'a pas de réponse à ce jour.

Mais l'essentiel s'est évidemment joué ailleurs. En effet, pour préparer la rencontre publique, un 4 pages portant sur nos propositions a été diffusé sur la zone d'activité et dans l'entreprise. Puis, une délégation du PCF (du Tarn, de la section d'Albi, Anne Lafaurie pour la commission économique et Pascal Savoldelli) avec les représentants syndicaux CGT de l'entreprise.

À cette occasion, ceux-ci ont manifesté leur appréciation positive de l'initiative du PCF.

Ils ont souligné que les propositions formulées par la commission économique du parti diffusées dans l'entreprise ont reçu un accueil positif, d'abord parce qu'elles témoignent d'un réel

intérêt du Parti communiste pour les salariés-es, ce qui n'est pas le cas des autres partis politiques qui se sont contentés de paroles mais sans aucun acte concret. C'est d'ailleurs le cas avec Macron qui a visité l'entreprise pendant sa campagne (lui d'ailleurs dans ce contexte a obtenu le droit de visiter l'entreprise!). Néanmoins, ils ont aussi témoigné d'un doute persistant et réel à l'égard des politiques en général, et de la politique, singulièrement à partir du fait que la politique semble totalement impuissante face aux pouvoirs énormes de la finance.

Le débat, autant dans l'entreprise que dans la rencontre publique qui se tenait dans la zone d'activité le même jour, a porté sur ces questions. Et l'apport de notre parti et de notre sénateur sur l'articulation entre les objectifs de lutte concrète pour l'entreprise et une conception de la société, avec un rôle tout à fait nouveau des salariés-es et des populations a suscité un intérêt réel, en posant les bases d'une intervention ciblée et efficace.

Le fait de formuler des propositions économiques précises pour l'avenir du groupe, à partir de l'analyse des méthodes de prédatations du fonds Apollo sur les richesses créées par les salariés-es du groupe, a permis d'aborder frontalement d'une part ce que veut dire concrètement le coût du capital pour une entreprise et pour les régions. D'autre part, la définition d'objectifs précis pour reconquérir une entreprise productive efficace et utile pour les salariés et les populations a montré qu'on peut agir au plan économique par volonté politique.

Certes, organiser la lutte sur ces objectifs demeure une question chargée d'incertitudes. Mais le fait qu'il n'y a pas de solutions clé en main aujourd'hui dans le cadre de ce système oblige à réfléchir à la manière de construire un rassemblement efficace pour se faire entendre. «On est dans une période de scepticisme massif où l'action politique provoque l'écoeurement. Notre volonté, c'est de redonner confiance aux gens dans leurs propres capacités à imaginer l'avenir», insistait Pascal Savoldelli, lors de la conférence de presse donnée dans la matinée précédant l'initiative dans l'entreprise et la rencontre publique. Cette

phrase fut relevée par la presse locale, qui ne s'est pas trompée sur la portée de notre ambition et celles de nos propositions. Elle a d'ailleurs relevé que nous ne nous contentons pas de proposer une nationalisation. L'article souligne que: «l'idée c'est que le groupe Verallia peut acquérir son indépendance... en partant du projet industriel et en se dégageant de la démarche spéculative». En effet, nos propositions montrent qu'il faut un crédit accordé par une ou plusieurs banques publiques ou privées, pour financer le rachat par Verallia France des actions détenues par Apollo à travers Verallia Packaging.

Pour faciliter l'opération, le taux de ce crédit pourrait être réduit par une bonification d'intérêts versée par les collectivités territoriales concernées (en principe, la région, collectivité compétente en matière d'interventions économiques). C'est le principe des fonds territoriaux pour l'emploi et la formation proposés à l'article 10 de la proposition de loi «entreprises et territoires».

Il est désormais public que le groupe Verallia peut s'extraire de la pression du capital et des critères de celui-ci.

La présence à 10 % dans le capital et le rôle de la BPI dans Verallia ont été discutés: c'est une banque publique mais dont on voit qu'elle fonctionne sur les mêmes critères que ceux du capital. Cependant, réorientée, elle peut devenir un levier pour un nouveau type de développement du groupe industriel. Cela peut se réaliser avec l'intervention des salariés-es et des populations. *Idem* pour la Caisse des dépôts... Pour le moment, il a été souligné largement que la BPI doit des comptes de transparence aux salariés-es du groupe ainsi qu'aux populations et leurs élus. La décision a été prise de l'interpeller en région, par les représentants de la CGT dans ses commissions régionales d'orientation partout où des entreprises du groupe existent, et au plan national par l'intermédiaire de Pascal Savoldelli. L'interpellation porte sur le montage du LBO, les banques qui y ont participé, quelles parts elles devraient prendre quand le LBO



sera débouclé, et le montant de la dette en cours.

Ainsi, à partir de ces multiples questions, l'enjeu de la conquête des pouvoirs nouveaux des salariés-es et des populations sur les entreprises et les banques (publiques ou privées) a pris un relief concret. Le lien avec le projet politique du PCF de sécurisation de l'emploi et de la formation est devenu plus clair dans la discussion.

Ainsi, il a été réaffirmé que le projet industriel relève de l'intervention des salariés-es à partir de leur expérience et leurs savoir-faire. Il s'agit de l'articuler aux exigences d'améliorations des conditions de travail, de rendre tous les sites pérennes, ainsi que de développer des partenariats industriels pour développer la production en France et en Europe.

Nos propositions s'articulent autour de propositions de loi déposées: «loi Chassaigne» concernant la sécurité d'emploi et de formation, ou en cours d'élaboration: loi d'expérimentation «entreprises et territoires», qui propose d'articuler l'entreprise et le territoire, à partir d'une notion d'entreprise menacée, ce qui est de fait le cas du groupe et de la verrerie, en s'appuyant sur la possibilité d'expérimentation qui existe depuis 2004. Dans les deux cas, il s'agit de promouvoir de nouveaux critères de gestion des entreprises, fondés sur l'amélioration des conditions de travail, d'emplois de rémunérations ainsi que le développement économique des territoires assortis de pouvoirs nouveaux pour les salariés et les populations avec leurs élus. Il s'agit de promouvoir une tout autre conception du



La priorité doit devenir l'emploi et la qualification des salariés dans le groupe et les partenaires et fournisseurs et non la rémunération des actionnaires.

Des propositions précises pour des convergences de luttes

Et sur ces objectifs, les convergences de lutte peuvent se construire de façon efficace. C'est sur ces éléments que la question du rassemblement politique a pris alors tout son sens. Ainsi, cette initiative a aussi montré combien le politique et l'économique sont intimement liés, et qu'il est possible d'agir sur ces questions, si on cherche à s'en emparer.

Elle a aussi permis de mesurer l'importance du déploiement précis du PCF en direction des entreprises et du rôle essentiel que notre parti peut jouer, en s'appuyant sur nos atouts, le rôle de nos élus, l'action de la commission économique, l'action du Parti sur le terrain, tout autant pour proposer des solutions, organiser l'action et construire sur les bases de

classe, un rassemblement populaire qui devienne incontournable. Elle a mis en lumière aussi le besoin de formation pour les militants communistes sur ces questions afin que nous soyons plus forts pour intervenir dans le champ de l'entreprise. Il est d'ailleurs utile de dire ici qu'à l'issue du débat public, le livre *7 leviers pour prendre le pouvoir sur l'argent* de Denis Durand (éditions du Croquant, Paris, 2017) a été commandé pour être diffusé.

Cette initiative est, évidemment, un commencement; rien n'est joué mais des pistes concrètes de lutte sont posées. La reprise de l'activité du Parti vers les entreprises a permis aux militants communistes d'Albi et du Tarn de prendre l'offensive, bien en amont des futures décisions sur le groupe. Ainsi, la lutte devient offensive, elle s'engage sur de nouveaux critères de gestion, sur un rôle nouveau des instruments bancaires, jusqu'à la BCE. Elle permet alors d'établir le lien entre les questions concrètes des salariés-es et les choix politiques à mettre en œuvre, ainsi que le rôle de notre parti effectif.

Un effort à poursuivre et à multiplier sans aucun doute ! ■■■

développement économique fondé sur la promotion des salariés, l'économie en capital fixe et de capital financier.

Concrètement, pour la verrerie et le groupe, ces critères doivent prédominer dans les solutions après Apollo et ceux-ci devront aussi guider les relations avec l'ensemble des partenaires de l'entreprise pour développer une nouvelle vitalité économique sur les territoires concernés par le groupe.

Quel projet pour le groupe Verallia et pour ses territoires ?

Anne Lafaurie

1. Voir l'analyse présentée dans le document *Verallia – projet entreprise de territoires* établi par Tibor Sarcey.

La Verrerie ouvrière d'Albi et le groupe Verallia Packaging dont elle fait partie sont des entreprises efficaces et compétitives, sur un marché en expansion¹.

Toutefois, les gains de productivité réalisés ces dernières années n'ont pas bénéficié aux salariés du groupe, ni aux territoires dans lesquels il est implanté. L'essentiel des profits a été versé aux actionnaires du groupe. La part du lion va au fonds américain Apollo qui a acquis en 2015 89,5 % du capi-

tal du groupe dans le cadre d'un LBO (*Leveraged Buy Out*, rachat spéculatif d'entreprises financé par des emprunts bancaires). Ces emprunts, portés par une cascade de *holdings*, induisent un endettement démesuré par rapport à la taille des entreprises du groupe.

La valeur ajoutée créée par les salariés du groupe, dont ceux de la Verrerie d'Albi, a été pillée pour assurer au fonds Apollo le rendement financier qu'il attend de l'opération. À titre d'illustration, plus de la moitié du profit dégagé par la Verrerie d'Albi est versée aux

actionnaires, privant ainsi l'entreprise d'une grande partie de sa capacité à investir. Parallèlement, la part des salaires dans la valeur ajoutée a quant à elle baissé dans l'entreprise.

Plus grave encore, en annonçant son retrait du capital de l'entreprise, Apollo la fait entrer dans une ère d'incertitude. À ce titre, le groupe Verallia peut être considéré comme une « entreprise menacée » au sens de la proposition de loi d'expérimentation, en cours d'élaboration, sur les entreprises de territoires². Sera-t-elle reprise par

un concurrent, comme le groupe portugais Barbosa & Almeida, avec en perspective des réductions d'effectifs et de frais de personnel pour compenser le coût financier de cette acquisition ? Ou sera-t-elle mise sur le marché, avec des conséquences analogues, puisqu'il faudra « réduire le coût du travail » pour prouver aux actionnaires potentiels la rentabilité de l'entreprise ?

Viser l'efficacité économique, sociale et écologique, et non la rentabilité financière

D'autres choix sont possibles. Ils devraient avoir pour point de départ un projet industriel élaboré et proposé par les salariés de l'entreprise en liaison avec les élus locaux, régionaux et nationaux concernés.

Face à l'intensification des tâches dans un groupe livré au *lean management* au sein d'un groupe visant une pure stratégie financière, une revendication majeure des salariés de l'entreprise – de la VOA comme de l'ensemble du groupe – est une amélioration des conditions de travail, passant par une réduction de la durée du travail. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit le permettre : elle doit prévoir plus d'emplois, plus de salaires et plus de dépenses de formation. C'est manifestement possible dans une entreprise efficace, productive, qui réalise des bénéfices. Mais cela supposera que ces bénéfices cessent d'être captés quasi intégralement par l'actionnaire principal exclusivement soucieux de rémunérer son opération de LBO.

Il y a à cela au moins deux conditions. La première est que la gestion de l'entreprise s'inspire d'autres critères que la rentabilisation des capitaux avancés par les actionnaires et par les banques qui financent le LBO. Il faut au contraire émanciper l'entreprise du coût du capital pour pouvoir donner la priorité à l'amélioration des conditions d'emploi, de rémunération et de travail des salariés, et au développement économique et écologique des territoires.

De nouveaux critères, un outil pour une autre gestion des entreprises

La logique d'ensemble de ces critères est de viser l'augmentation de la valeur ajoutée créée dans l'entreprise et dans le tissu économique qui l'entoure en économisant sur le capital matériel (énergie, matières premières, machines, bâtiments...) et financier (capital apporté par les actionnaires et exigeant sa rémunération). Plutôt que d'accroître le taux de marge du groupe (*profits bruts/valeur ajoutée*) ou le rendement du capital des actionnaires (*résultat net/fonds propres*), on viserait l'accroissement du rapport *valeur ajoutée/capital matériel et financier* et, au sein de la valeur ajoutée, la croissance de la part non distribuée aux actionnaires et aux créanciers, et ainsi disponible pour augmenter les salaires et la contribution de l'entreprise à la protection sociale et au développement des services publics³.

Les mêmes critères, guidant les relations de l'entreprise avec l'ensemble de ses partenaires, favoriseraient la création de valeur ajoutée et l'économie de ressources naturelles et de capital financier sur l'ensemble des territoires concernés par l'activité du groupe. Rappelons à ce sujet que les consommations intermédiaires, qui font vivre les fournisseurs de l'entreprise, représentent 66 % de son chiffre d'affaires et plus de deux fois sa valeur ajoutée.

La priorité deviendrait donc l'emploi et la qualification des salariés dans le groupe et chez ses partenaires et fournisseurs, et non la rémunération des actionnaires.

Un tel projet pourrait s'appuyer sur la mise en œuvre d'outils existants (norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises) ou en cours de développement (nouvelles normes comptables contestant la vision « patrimoniale » de l'entreprise qui s'est imposée avec la financiarisation de l'économie au cours des quarante dernières années).

À la lumière de ces critères et de ces outils, il sera possible de considérer différents aspects d'une stratégie

industrielle de développement du groupe :

- un réexamen des relations avec les fournisseurs, dans une optique de développement des productions locales et régionales (développement conjoint des productions de la verrerie d'Albi et des productions viticoles dans le Sud-Ouest, par exemple) et à la lumière de critères de gestion visant l'efficacité économique, le développement de l'emploi et de la formation, la responsabilité écologique : l'impact sur le tissu économique local pourrait ainsi s'exercer « au carré » ;

- un programme d'investissements matériels venant compléter, en cas de besoin, les investissements déjà réalisés ces dernières années ;

- une recherche de coopérations avec d'autres groupes du secteur en France et en Europe. Sur un marché en voie de concentration, où le groupe américain Owens Illinois joue les premiers rôles, une coopération entre groupes, et particulièrement entre les groupes européens Verallia, Ardagh et Barbosa, permettrait à chacun de se développer sans entraîner les coûts financiers et les dégâts

2. Ce projet est proposé par un groupe de travail animé par Sylvie Mayer (animatrice du secteur Économie sociale et solidaire du PCF), Hervé Defalvard, maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée, et Denis Durand, membre du conseil national du PCF.

3. Sur la conception de ces critères de gestion, on peut consulter le dossier paru dans le numéro 764-765 de la revue *Économie et politique*, mars-avril 2018.

| En M€ | 2015 | 2016 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 103 | 115 |
| Achats de marchandises | 15 | 28 |
| Achats de matières premières | 18 | 18 |
| Autres achats et charges externes | 35 | 31 |
| - Consommations intermédiaires | 67 | 78 |
| % du CA | 65% | 66% |
| = Valeur ajoutée | 35 | 36 |

sociaux associés à des opérations de croissance externe extrêmement coûteuses en capital ;

– par exemple, un programme conjoint de recherche-développement pourrait porter sur de nouveaux produits, sur de nouveaux procédés de production économes en énergie et en matière premières, sur l'adaptation du secteur au recyclage (point stratégique dans l'usage des emballages en verre, sur lequel un effort particulier devrait être fait en France), etc. Un tel programme inclurait la participation de Saint-Gobain et de son centre de recherche aujourd'hui partagé avec Verallia.

Réduire le poids des dettes financières pour faire baisser le coût du capital

Pour réaliser un tel projet, il faut que les bénéfices de l'entreprise cessent d'être quasi intégralement captés par les actionnaires et les créanciers. Le premier moyen pour y parvenir serait de réduire la place du capital financier dans le groupe.

Une caractéristique du groupe Verallia, conséquence du rachat de Verallia Packaging en LBO, est en effet le poids énorme des opérations financières en regard de l'activité productive du groupe.

Le financement de l'acquisition par Apollo de la majorité du capital du groupe pour un montant de 2,9 milliards d'euros en septembre 2015 s'est réalisé essentiellement par endettement (de l'ordre de 2,3 milliards d'euros, si, comme il semble ressortir des informations disponibles, l'apport en fonds propres du fonds Apollo dans l'opération était de 600 millions d'euros). Cette dette est aujourd'hui logée dans les *holdings* faisant tampon entre le fonds Apollo et Verallia France. À titre d'illustration, la *holding* Verallia Packaging comptabilise à fin 2017 une dette financière de 1,4 milliard d'euros pour 252 millions de fonds propres. Ces ressources financent essentiellement les participations financières de Verallia Packaging dans les sociétés du groupe (1,7 milliard à fin 2016).

La même excroissance financière se retrouve dans le bilan de Verallia France au 31 décembre 2017 : 797 millions de dettes pour 394 millions de capitaux propres,

801 millions d'immobilisations financières (participations et prêts aux filiales, dont la Verrerie ouvrière d'Albi), et seulement 214 millions d'« immobilisations corporelles et incorporelles » (bâtements, machines, brevets...).

En ce qui concerne plus précisément la VOA, les immobilisations autres que financières figurant à son bilan à fin 2016 totalisent 46 millions d'euros pour des fonds propres de 39 millions d'euros. Même s'il ne s'agit là que d'une composante du groupe, on ne peut qu'être frappé par la différence des ordres de grandeur – de 1 à 300 – entre la taille du capital productif de l'entreprise et la masse financière mobilisée pour contrôler le groupe dont elle fait partie.

Le désengagement du fonds Apollo va faire disparaître cette cascade de holdings. Il doit donc être l'occasion de libérer le groupe de cet échafaudage d'endettement et de limiter le recours au crédit à ce qui est strictement nécessaire au financement du groupe.

La première urgence est, dès aujourd'hui, d'exiger la transparence sur ce montage financier complexe. À quoi sont précisément utilisés les fonds mobilisés par Apollo ? Quelles banques ont participé au financement du LBO, pour quels montants (on l'ignore aujourd'hui, l'opération étant localisée au Luxembourg) ? Quelle part devraient-elles prendre au financement du groupe au moment où le LBO sera débouclé ?

Un crédit accordé par une ou plusieurs banques publiques ou privées financerait le rachat par Verallia France des actions détenues par Apollo, à travers Verallia Packaging. Il y aurait là une alternative à la politique du fonds Apollo, qui a levé 500 millions d'euros sur le marché obligataire en 2016 pour refinancer son investissement dans Verallia, et a échoué, la même année, à refinancer de la même manière 500 millions supplémentaires.

Le taux de ce crédit pourrait être réduit par une bonification d'intérêts versée par les collectivités territoriales concernées (en principe, la région, collectivité compétente en matière d'interventions économiques). C'est le principe des fonds territoriaux pour l'emploi et la formation

proposés à l'article 10 de la proposition de loi « entreprises et territoires ». En outre, la bonne santé financière de l'entreprise (une fois libérée de l'endettement excessif engendré par le LBO) et les critères d'efficacité économique auxquels obéira le projet (création de valeur ajoutée associée à un allègement du coût du capital) justifieraient qu'on exige de la Banque de France qu'elle rende ces crédits éligibles à un refinancement par la Banque centrale européenne au taux qu'elle pratique actuellement (entre 0 % et 0,4 % pour les crédits aux entreprises⁴).

Verallia France pourrait alors, après avoir racheté une partie de ses actions, les annuler et réduire ainsi son capital. Un montant de fonds propres moins élevé, associé à un endettement ramené à l'échelle de l'activité productive du groupe, faciliterait alors la composition d'un actionnariat plus compatible avec la mise en œuvre de critères de gestion sociaux et écologiques :

– la part du capital actuellement détenue par BPI France serait mécaniquement augmentée ; elle pourrait être portée à plus de 50 % comme contribution de cette institution à un projet d'intérêt général. La difficulté, en l'occurrence, résulte de la doctrine d'intervention de BPI France, confirmée par le gouvernement actuel, qui s'inscrit en soutien des critères financiers de gestion et de financement des entreprises, à l'opposé du rôle que devrait jouer un pôle financier public ;

– une prise de participation de la Caisse des dépôts et consignations mériterait également d'être étudiée, en s'appuyant sur le regroupement en cours de certaines de ses activités au sein de ce qu'elle appelle une « banque des territoires » mais avec les mêmes interrogations que celles que suscite la doctrine de BPI France ;

– d'autres sources de financement qui ne seraient pas à la dimension d'une opération portant sur 3 milliards d'euros (prise de participation des collectivités locales, reprise par les salariés, éventuellement dans le cadre d'une coopérative, *crowdfunding*...), pourraient en revanche apporter une contribution bienvenue si le montant des fonds propres à réunir est sensiblement réduit ;

4. Sont aujourd'hui éligibles à ce refinancement les crédits bancaires accordés à des entreprises disposant d'une cotation favorable de la Banque de France, correspondant à une notation BB à AAA par les agences de notation. La Banque a mis à l'étude la prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution de cette cotation.

– ces propositions n'excluent pas non plus *a priori* une participation partielle d'un groupe industriel du secteur au capital, si cette participation s'inscrit dans un partenariat compatible avec un projet industriel et social répondant aux intérêts communs des salariés et des territoires. L'existence d'un projet d'entreprise, soutenu par les collectivités territoriales concernées, serait un point d'appui – avec la prise de participation publique *via* BPI France ou la CDC – pour peser dans ce sens.

La responsabilité sociale et écologique des acteurs économiques et politiques

Un tel programme a vocation à s'appliquer à l'ensemble du groupe Verallia Packaging, et au moins à Verallia France. Cependant, il a aussi une dimension locale.

En particulier, l'histoire de la VOA, sa place dans le tissu social et économique du territoire où elle est implantée, justifient de mobiliser des moyens d'intervention publique pour faire prévaloir la prise en compte de l'intérêt com-

mun du territoire dans la stratégie du groupe. On peut à cet effet s'inspirer des dispositions figurant dans la proposition de loi pour une sécurisation de l'emploi et de la formation, déposée en janvier 2017 par André Chassaigne et les députés du Front de gauche, et dans la proposition de loi d'expérimentation sur les entreprises de territoires, citée ci-dessus. Cela concerne en particulier

– la formalisation du projet d'entreprise, sa prise en compte par la région (voire, par délégation, le département et la communauté de communes) et par l'État ;

– la mise en place d'un comité chargé de suivre la prise en compte des propositions issues du territoire dans la stratégie de l'entreprise (article 9 *bis* du projet de proposition de loi d'expérimentation). L'objet de ce comité de suivi est de réunir les partenaires du territoire (en termes de formation et recherche, en termes de filières...) dont le concours est décisif pour inscrire de manière durable et pérenne l'entreprise de territoire dans son écosystème territorial. Dans le cas du groupe Verallia France, on peut imaginer

un comité de suivi pour chaque établissement du groupe, avec une coordination nationale. Parallèlement, toutes les possibilités légales de renforcement des prérogatives des instances représentatives des salariés (CSE, présence des salariés dans le conseil d'administration) seraient mises à profit ;

– l'appel à la responsabilité sociale et environnementale des établissements de crédit, comme indiqué plus haut.



Ces propositions présentent évidemment un caractère de radicalité puisqu'elles s'opposent point par point à la vision de l'économie qui inspire les actionnaires actuels du groupe, et qui risquent d'inspirer ceux qui pourraient les remplacer. Elles n'en sont pas moins modestes : il s'agit de matériaux destinés à contribuer aux mobilisations sociales qui seront en tout état de cause indispensables pour faire prendre en compte les intérêts communs des salariés et des populations contre les logiques de rentabilisation du capital. ■■■

Projet de proposition de loi d'expérimentation « Entreprises de territoire et nouvelle régulation démocratique »

Depuis l'élaboration du projet de proposition de loi d'expérimentation « Entreprises et territoires » à l'initiative du groupe de travail animé par Sylvie Mayer, animatrice du secteur « économie sociale et solidaire » du PCF, Hervé Defalvard, maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée et Denis Durand, codirecteur d'*Économie et politique*¹, une série de consultations a été menée, en particulier auprès de personnalités de l'ESS. Une séance de travail au Sénat, en mai dernier, en présence de Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, a permis d'examiner le texte de façon approfondie et de lui apporter des améliorations. C'est cette version amendée que nous publions ci-dessous. Les échanges vont continuer dans les prochains mois à partir d'expériences concrètes (voir dans ce dossier les articles consacrés au groupe Verallia). Un atelier au Forum des élus communistes et républicains qui s'est tenu fin août à Angers a été consacré au projet et a été l'occasion d'engager la constitution d'un réseau d'élus et de militants intéressés par le projet et disponibles pour des expérimentations.

1. Voir « Sécurité d'emploi et de formation : la construire dans les territoires », *Économie et politique*, n° 764-765, mars-avril 2018.

Préambule

2. Demmou L. 2010, « La désindustrialisation en France », Document de travail de la DG Trésor, n° 01, juin.

3. L'impact de la mondialisation financière sur les entreprises et plus particulièrement sur les relations de travail avril 2016, rapport BIT.

4. Voir en particulier Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Frédéric Bocara et adopté le 15 mars 2017, <http://www.lecese.fr/sites/efault/vis/2017/2017_07_PME_TPE.pdf>.

Depuis vingt ans, la France perd 70 000 emplois industriels par an selon un rapport de la DG Trésor². Si les raisons en sont multiples, deux nous paraissent essentielles : la domination de la mondialisation financière aux effets délétères sur l'entreprise et le travail (Favereau, 2016)³ et l'absence de politique industrielle autre que celle qui consiste à « baisser le coût du travail ». Si le mal est grand, il n'y a pas de fatalité en la matière comme le montrent des exemples de réindustrialisation sur les territoires comme ceux des Jeans 1083 dans l'Isère, des Jeannettes en Normandie ou des Fralib dans la région de Marseille. Dans ces exemples comme dans beaucoup d'autres, nous retrouvons des initiatives, de type *bottom up*, qui s'ancrent sur les territoires en y développant une logique de coopération entre acteurs autour d'intérêts communs. Certaines relèvent de l'économie sociale et solidaire d'autres non. La plupart par contre font coopérer des acteurs de divers statuts, privé ESS, privé hors ESS ou public, comme dans les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Notre projet de loi d'expérimentation s'inspire de ces initiatives pour offrir aux acteurs sur les territoires des ressources et de nouvelles régulations afin que ces initiatives ne restent pas des cas isolés mais nourrissent l'émergence d'un nouveau mode de développement ancré sur les territoires et non plus soumis aux impératifs des marchés financiers.

Notre projet de loi d'expérimentation s'inscrit dans le prolongement de la proposition de loi pour la sécurisation de l'emploi et de la formation déposée en janvier 2017 par le député André Chassaigne, qui comporte des dispositions reconnaissant des pouvoirs nouveaux aux salariés et aux acteurs des territoires.

Ce projet propose donc que les territoires deviennent un nouvel espace de la valorisation économique, sociale et environnementale des entreprises en se plaçant

dans le cas précis et concret des entreprises abandonnées ou menacées. Les enjeux du nouvel agrément d'entreprises de territoire qu'il institue, ainsi que des régulations qui l'accompagnent sont multiples. Sans ordre de priorité, ils se situent au niveau des savoirs, des savoir-faire et des compétences dont il est urgent d'assurer la pérennité et la disponibilité sur les territoires ainsi que leur dynamisation par l'innovation. Cet enjeu est étroitement lié à ceux de la qualité des emplois, de leur sécurisation et de celle des parcours professionnels appuyée sur le développement de la formation tout au long de la vie. Un autre enjeu des nouvelles régulations des entreprises de territoire concerne leur financement avec une territorialisation des décisions par ses acteurs aussi bien privés que publics incluant les nouveaux acteurs du financement participatif. Il s'agit en particulier de mettre à la disposition des territoires des outils pour responsabiliser les banques dont on connaît la réticence à prendre en compte l'apport des PME et TPE au développement des territoires⁴. Ces enjeux se situent aussi et surtout dans la prise en compte de l'utilité sociale et environnementale des activités développées sur les territoires. Enfin, notre projet de loi d'expérimentation porte un enjeu de démocratie lié à la participation des parties prenantes du territoire à la régulation de son développement.

Notre proposition exprime une nouvelle vision de la valeur des activités développées par les entreprises, mesurée non plus par le profit généré pour les actionnaires mais par sa valeur ajoutée pour le territoire et ses parties prenantes. Elle exprime une autre vision de l'efficacité économique et sociale, rapportant cette valeur ajoutée à la mise de fonds en capitaux avancés.

Pour les entreprises abandonnées et menacées, il s'agit bien d'un nouveau paradigme qui concerne aussi bien leurs relations internes que les relations externes avec leur environnement. En effet, agréer une entreprise comme entreprise de territoire confère un nouveau

droit aux instances représentatives du personnel (conseil social et économique dans le régime instauré par les ordonnances de 2017) qui est un droit d'usage de l'établissement et de ses actifs par les salariés. Celui-ci fait de l'établissement un commun de travail. Il ne renie pas le droit de propriété attaché à la détention des capitaux (parts sociales ou actions) mais en limite les prérogatives par l'obligation de laisser l'usage des actifs et de l'établissement aux salariés dès lors que le conseil social et économique souhaite se saisir de ce droit. L'entreprise de territoires devient une organisation polycentrique qui articule trois niveaux :

- Celui du conseil social et économique avec un droit d'usage des actifs et non plus seulement d'information et consultatif.

- Celui de la direction de l'entreprise (le conseil d'administration par exemple) occupée par les détenteurs des parts sociales ou actions ou leurs représentants.

- Et celui, enfin, de la commission territoriale pour la responsabilité sociale et environnementale instituée par la collectivité territoriale et composée des parties prenantes du territoire. Il ne s'agit pas d'ignorer la conflictualité inhérente aux relations entre les différents acteurs de l'entreprise et du territoire mais de construire un cadre dans lequel la logique portée par les salariés et la population du territoire peut être effectivement prise en compte. Si, dans ce nouveau paradigme, le territoire devient l'espace social dans lequel se construit la valeur sociale, environnementale et économique des entreprises, cet espace n'est pas autarcique mais relié à d'autres échelles extra-locales jusqu'à celle de la planète tout entière, ne serait-ce que parce que la valeur écologique a comme référentiel la planète.

Hervé Defalvard,
Chaire ESS-UPEM

Denis Durand,
Economie et Politique

Sylvie Mayer,
Commission ESS du PCF

Rappel sur la loi d'expérimentation

L'expérimentation législative locale est l'**autorisation donnée par une loi à une collectivité territoriale d'appliquer une politique publique ne faisant pas partie de ses attributions légales, pour une période donnée.**

Elle a été introduite dans la Constitution par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 avec deux dispositions nouvelles (art. 37-1 et 72 al. 4).

La loi organique du 1^{er} août 2003 calque le cadre de l'expérimentation ouverte aux collectivités territoriales dans le domaine réglementaire sur celui de l'expérimentation dans le domaine législatif (art. LO1113-1 à LO1113-7 CGCT).

L'expérimentation est ainsi une faculté laissée aux collectivités territoriales, mais très encadrée par le législateur. La loi autorisant une expérimentation doit en effet préciser :

- l'objet de l'expérimentation ;
- sa durée (cinq années maximum) ;
- les caractéristiques des collectivités susceptibles d'expérimenter ;
- les dispositions auxquelles il pourra être dérogé.

Ensuite, les collectivités manifestent leur intention par l'adoption d'une délibération motivée. Puis le gouvernement fixe, par décret, la liste des collectivités admises pour l'expérimentation.

Avant la fin prévue de l'expérimentation, le gouvernement transmet un rapport, notamment d'évaluation, au Parlement qui détermine alors si l'expérimentation est soit prolongée, ou modifiée, pour trois ans maximum, soit maintenue et généralisée, soit abandonnée.

L'expérimentation est encore assez peu utilisée. La loi du 13 août 2004 avait autorisé, sur le fondement de l'article 37-1 de la Constitution, l'expérimentation en matière de gestion des fonds structurels européens, de lutte contre l'habitat insalubre, etc.

Loi d'expérimentation Entreprises de territoires et nouvelle régulation démocratique

À titre expérimental, pour une durée de cinq ans, les collectivités territoriales éligibles et volontaires peuvent accorder à des entreprises abandonnées ou menacées l'agrément d'entreprise de territoire. Elles mettent en place à cet effet une commission pour la responsabilité sociale territoriale et un Fonds territorial pour l'emploi et la formation.

Article 1. Entreprise de territoire

Toute collectivité territoriale a le pouvoir d'accorder l'agrément d'entreprise de territoire à des entreprises ou établissements abandonnés ou menacés et de les accompagner dans la mise en place d'une solution leur permettant de poursuivre leur activité dans des conditions garantissant la durabilité des ressources matérielles et immatérielles et l'accès à ces ressources sur le territoire. L'assemblée délibérante de la collectivité prend la décision d'accorder l'agrément d'entreprise de territoire sur la base d'une étude réalisée par une

commission pour la responsabilité territoriale qui peut être saisie préalablement par l'entreprise elle-même ou par les représentants des parties prenantes de son activité sur le territoire.

L'agrément d'entreprise de territoire est accordé pour une durée maximale de trois ans au terme de laquelle l'entreprise sera soit dissoute soit continuée dans le respect des critères de l'agrément.

L'agrément d'entreprise de territoire a pour condition l'adoption, par l'entreprise, d'objectifs répondant aux nécessités du développement du territoire et des capacités de ses habitants, et d'une gestion donnant la priorité à des critères économiques (création de valeur ajoutée sur le territoire), sociaux (emploi, formation) et écologiques (préservation des ressources naturelles). Cette gestion s'appuie sur des financements faisant appel à la responsabilité sociale du système bancaire et à la mobilisation des acteurs locaux.

Article 2. Entreprises abandonnées ou menacées

Toute entreprise abandonnée ou menacée portant un projet d'activité et d'emploi sur le territoire pourra, dans le cadre de la loi d'expérimentation, se voir accorder l'agrément d'entreprise de territoire.

Une entreprise est considérée comme abandonnée lorsqu'elle est dépourvue de personnalité ou d'organe dirigeant susceptible de mener à bien un projet de développement de son activité sur le territoire.

Une entreprise est menacée lorsqu'un fait ou une situation (absence de succession du dirigeant d'une entreprise individuelle, perte de marché, perte de compétences résultant de suppressions d'emplois, absence d'investissement, choix d'investissement erronés, ou tout autre événement) porte atteinte à sa capacité à créer de la valeur ajoutée et à contribuer au développement du territoire où elle est implantée.

Un décret précisera le cahier des charges et les critères d'éligibilité à l'agrément d'entreprise de territoire qui seront de deux ordres : statutaire en ce sens qu'il faudra que le collectif porteur du projet de développement de l'entreprise soit institué avec de nouveaux droits, et territorial en ce sens que le projet d'activité doit valoriser des ressources du territoire (savoir-faire, emploi, environnement, épargne...) en prenant soin de leur durabilité dans le sens d'un intérêt général du territoire.

Article 3. Commission pour la responsabilité sociale territoriale

Dans le cadre de la loi d'expérimentation, toute collectivité territoriale peut décider la création d'une commission pour la responsabilité sociale territoriale. Les attributions de cette commission consistent :

- à instruire les demandes de reconnaissance de l'agrément d'entreprise territoriale qui lui sont présentées ;
- à exercer une médiation dans le cas où elle est saisie par les représentants des salariés d'une entreprise menacée (comité d'entreprise, comité d'établissement ou délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés) porteurs d'un projet alternatif à la stratégie de la direction ;
- à saisir, le cas échéant, l'administration et la Banque de France en vue de donner aux entreprises de territoires les moyens juridiques et financiers de réaliser leurs projets ;
- à assurer pendant trois ans l'accompagnement des entreprises de territoire ayant obtenu cet agrément et réunir les conditions de leur insertion dans l'écosystème territorial ;
- à valider l'expérimentation ou à la clore.

Article 4. Composition de la commission sociale territoriale

La commission pour la responsabilité sociale territoriale est composée comme suit :

- des membres de l'assemblée délibérante élue du territoire, dont le président de la commission ;
- des représentants des organisations syndicales de salariés ;

- des représentants des organisations patronales ;
- des représentants salariés des organismes publics de la formation professionnelle avec voix consultative ;
- des représentants des organismes de recherche ;
- des représentants de la DREAL avec voix consultative ;
- des représentants de l'Éducation nationale, de Pôle emploi et de la direction régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi avec voix consultative.

Article 5. Saisine de la commission pour la responsabilité sociale territoriale

La commission pour la responsabilité sociale territoriale peut être saisie par un ou plusieurs élus du territoire, par un chef d'entreprise ou par les représentants des salariés de l'entreprise lorsque l'une ou l'autre de ces parties prenantes considère que l'entreprise est abandonnée ou menacée, ou par un collectif représentatif des acteurs du territoire et reconnu comme tel par la collectivité territoriale.

À l'issue de l'examen de la demande, la commission peut recommander à la collectivité qui l'a constituée de conférer à l'entreprise l'agrément d'entreprise territoriale. La décision est prise par l'assemblée délibérante élue du territoire.

Article 6. Dispositif d'alerte

Dans le cas d'entreprise menacée, un dispositif d'alerte permet à tout ou partie des salariés de l'entreprise et/ou de leurs représentants de saisir la commission pour la responsabilité sociale territoriale en vue d'une information publique sur les éléments matériels et immatériels de la menace pesant sur la pérennité des ressources mobilisées par l'entreprise.

La commission pour la responsabilité sociale territoriale organise une réunion contradictoire entre les parties à la suite de laquelle elle rend une délibération publique motivant les mesures qu'elle propose afin de garantir la pérennité des ressources, pouvant aller jusqu'au déclenchement de la procédure d'agrément d'entreprise de territoire.

Article 7. Médiation

Lorsque la demande d'agrément comme entreprise de territoire émane de représentants des salariés de l'entreprise, les propositions des salariés sont transmises à la commission pour la responsabilité sociale territoriale. La commission entend l'employeur qui doit donner un avis motivé sur les propositions des salariés. Elle prend alors toutes dispositions utiles afin de contribuer à la construction d'une solution viable.

Article 8. Les dispositions auxquelles il pourra être dérogé

Dans le cas d'une entreprise abandonnée, les dispositifs de liquidation de l'établissement ou de l'entreprise seront suspendus pendant une durée de trois ans neutralisant pendant ce délai toute décision du tribunal de commerce.

Dans le cas d'une entreprise menacée, les dispositifs limitant les pouvoirs du comité d'entreprise à un ordre consultatif seront révisés par un nouvel accord d'entreprise.

Article 9. De nouvelles régulations pour l'entreprise

Pour l'entreprise abandonnée, un nouveau conseil d'entreprise sera créé, quel que soit le nombre de salariés, avec un droit d'usage sur les actifs relevant du territoire (terrain, bâtiment, machines, marques...). Ce droit d'usage transforme ces actifs en commun du territoire. Une continuité est assurée des rémunérations et des règles encadrant la négociation avec la commission pour la responsabilité territoriale afin de valider ou non, dans un délai de trois ans, les nouvelles orientations de l'entreprise de territoire. À l'issue de ce délai, l'entreprise est soit reprise par un repreneur (avec maintien des prérogatives de l'instance de représentation des salariés), soit transformée en Scop ou Scic par exemple.

Article 10. Sécurisation des salariés en cas de fermeture de l'entreprise

Si, dans les trois ans, les efforts des acteurs et des élus du territoire, appuyés sur la commission pour la responsabilité sociale territoriale et son fonds territorial pour l'emploi et la formation, n'aboutissent pas à une solution permettant la pour-

suite et le développement de l'activité de l'entreprise, les salariés dont l'emploi est supprimé bénéficient d'une protection (reclassement, accès à des formations rémunérées) dont le financement est assuré par des ressources mutualisées aux niveaux local, régional et national.

Article 11. Le dispositif d'accompagnement local

Après l'attribution à une entreprise menacée ou abandonnée de son agrément d'entreprise de territoire, la commission de responsabilité sociale territoriale met en place un comité de suivi pour cette entreprise afin de l'accompagner dans la construction et la réalisation de son projet. L'objet du comité de suivi est de réunir les partenaires du territoire (en termes de formation et recherche, en termes de filières...) dont le concours est décisif pour inscrire de manière durable et pérenne l'entreprise de territoire dans son écosystème territorial.

Au cours de cette période de trois ans, l'entreprise de territoire bénéficie d'un soutien juridique et technique de la commission pour la responsabilité territoriale. Elle peut bénéficier d'un soutien financier de la collectivité territoriale, qui fait l'objet des articles 12 et 13 de la présente loi.

Article 12. Fonds territorial pour l'emploi et la formation

Une entreprise de territoire bénéficie du soutien de la collectivité territoriale où elle est implantée pour financer les investissements matériels et immatériels et autres nécessaires à la réalisation de son projet de développement. Les dépenses de fonctionnement, en particulier les salaires versés pendant la période de trois ans qui suit la reconnaissance du statut d'entreprise de territoire, font partie des investissements pris en compte dans le plan de financement de l'entreprise.

Les moyens consacrés par la collectivité territoriale au soutien financier du projet de l'entreprise sont réunis dans un fonds territorial pour l'emploi et la formation mis en place par la collectivité territoriale. Le fonds est géré par la commission pour la responsabilité sociale territoriale.

Le fonds territorial est doté de ressources apportées par le budget

de la collectivité territoriale. Ces ressources peuvent être abondées par l'État ou la région et l'Union européenne.

Les interventions du fonds peuvent prendre la forme de subventions ou de dotations en fonds propres. Cependant, l'ampleur limitée des ressources budgétaires dont disposent les collectivités territoriales conduit à privilégier les instruments destinés à favoriser le financement des investissements des entreprises par des crédits bancaires : bonifications d'intérêts, garanties d'emprunts, ou une combinaison de ces deux instruments. Pour le même objet, le fonds noue des partenariats avec BPI-France, avec la CDC, avec les réseaux bancaires mutualistes implantés sur le territoire, avec la Banque postale, et, si elles acceptent les critères de gestion et de financement adoptés par l'entreprise de territoire, avec les autres banques commerciales implantées sur le territoire.

La commission pour la responsabilité sociale territoriale favorise également la mobilisation de l'épargne locale, notamment sous la forme de financements participatifs.

Article 13. Responsabilité sociale et territoriale des établissements de crédit

Lorsque le développement d'une entreprise de territoire nécessite des investissements financés par voie d'emprunt, la commission pour la responsabilité sociale territoriale peut demander au directeur départemental de la Banque de France d'organiser une rencontre entre la direction de l'entreprise, le comité d'entreprise, les membres de la profession bancaire, le directeur régional de BPI-France, et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le président de la commission pour la responsabilité sociale et un élu territorial en vue d'examiner la participation des établissements de crédit au financement de ces investissements. À l'issue de la procédure de médiation, la collectivité territoriale peut demander au directeur départemental de la Banque de France de désigner un ou plusieurs établissements de

crédit chargés de mettre en place les crédits nécessaires.

Ces crédits bancaires sont éligibles au refinancement de l'Eurosystème dans le cadre des procédures définies par le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

Article 14. Commission d'évaluation, contrôle et sanctions

La collectivité territoriale met en place une commission indépendante d'évaluation et de contrôle. La commission présente deux fois par an en séance publique devant la commission pour la responsabilité sociale territoriale un rapport sur la situation de chaque entreprise de territoire, sur sa contribution au développement du territoire et sur son respect des conditions et critères attachés à son statut d'entreprise territoriale. Cette présentation de l'entreprise de territoire s'appuie sur une nouvelle comptabilité de gestion qui prend en compte le développement des ressources humaines et écologiques. L'évaluation porte également sur la pertinence et les modalités d'élaboration et de calcul des nouveaux critères mis en place.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la commission d'évaluation et de contrôle peut proposer le retrait de l'agrément d'entreprise de territoire. La sanction est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. La commission prévoit une gradation des sanctions : les bonifications d'intérêts peuvent être réduites ou supprimées.

La commission d'évaluation peut être saisie par les représentants des salariés, *via* leur conseil social et économique ou, à défaut, les délégués du personnel, ou par la collectivité territoriale elle-même.

Les collectivités engagées

Les collectivités engagées sont celles qui ont des compétences économiques comme les Régions, les intercommunalités et les communes étant donné le statut dérogatoire de la loi d'expérimentation. Sur les cinq premières années de l'expérimentation, vingt collectivités territoriales volontaires pourront être désignées pour mettre en place cette expérimentation. ■■■